

Jules Lechevalier,
pionnier de l'économie sociale
(1806 - 1862)

© L'Harmattan, 2009
5-7, rue de l'École polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-07552-8
EAN : 9782296075528

Olivier Chaïbi

**Jules Lechevalier,
pionnier de l'économie sociale
(1806 - 1862)**

*Des socialismes « utopiques »
aux modèles coopératifs*

Préface de Pierre Ansart

L'Harmattan

Logiques historiques

Collection dirigée par Dominique Poulot

La collection s'attache à la conscience historique des cultures contemporaines. Elle accueille des travaux consacrés au poids de la durée, au legs d'événements-clés, au façonnement de modèles ou de sources historiques, à l'invention de la tradition ou à la construction de généalogies. Les analyses de la mémoire et de la commémoration, de l'historiographie et de la patrimonialisation sont privilégiées, qui montrent comment des représentations du passé peuvent faire figures de logiques historiques.

Déjà parus

Michel HAMARD, *La famille La Rochefoucauld et le duché pairie de La Roche-Guyon au XVIII^e*, 2008.

Martine de LAJUDIE, *Un savant au XIX^{ème} siècle : Urbain Dortet de Tessan, ingénieur hydrographe*, 2008.

Carole ESPINOSA, *L'Armée et la ville en France. 1815-1870. De la seconde Restauration à la veille du conflit franco-prussien*, 2008.

Karine RIVIERE-DE FRANCO, *La communication électorale en Grande-Bretagne*, 2008.

Dieter GEMBICKI, *Clio au XVIII^e siècle. Voltaire, Montesquieu et autres disciples*, 2008.

Laurent BOSCHER, *Histoire des prisonniers politiques. 1792 – 1848. Le châtiment des vaincus*, 2008.

Hugues COCARD, *L'ordre de la Merci en France*, 2007

Claude HARTMANN, *Charles-Héliou*, 2007.

Robert CHANTIN, *Parcours singuliers de communistes résistants de Saône-et-Loire*, 2007.

Christophe-Luc ROBIN, *Les hommes politiques du Libournais de Decazes à Luquot*, 2007.

Hugues MOUCKAGA, *Vivre et mourir à Rome et dans le Monde Romain*, 2007.

Janine OLMI, *Oser la parité syndicale*, 2007.

Jean-Claude DELORME, Marie-Claude GENET-DELACROIX et Jean-Michel LENIAUD, *Reconstruction, restauration, mise en valeur. Historicisme et modernité du patrimoine européen aux XIX^e et XX^e siècles*, 2007.

Gavin BOWD, *Le Dernier Communard. Adrien Lejeune*, 2007.

*A Anne-Claire, Esther, Melhem et Sibylle-Inès,
En remerciement de leur patience et de leur soutien.*

Liste des abréviations

AdP	Archives de Paris
AN	Archives Nationales (C.A.R.A.N.)
Ars.	Bibliothèque de l'Arsenal
BIIVP	Bibliothèque Historique de la Ville de Paris
BN	Bibliothèque Nationale de France
CAOM	Centre des Archives d'Outre-Mer
<i>Org.</i>	<i>L'Organisateur</i> , journal saint-simonien
<i>Phal.</i>	<i>Le Phalanstère</i> , journal fouriériste
<i>RPS</i>	<i>Revue du Progrès Social</i> (1834)
ULC	University Library of Cambridge

Préface

Au lendemain de la Révolution et de l'Empire, les années 1820-1848 virent se développer une intense inventivité de réformes sociales. En 1819 et 1820, Henri de Saint-Simon publie les volumes de *L'Organisateur* ; en 1822 Charles Fourier fait paraître son *Traité de l'association domestique et agricole* ; Pierre Leroux fonde, en 1824, *Le Globe*, journal qui devient saint-simonien en 1830, puis il achève, en 1848, son *Projet d'une constitution démocratique et sociale*. Proudhon avait publié, en 1840, son premier Mémoire : *Qu'est-ce que la propriété ?*, suivi, en 1846, du *Système des contradictions économiques*. Tous ces « réformateurs » et bien d'autres (Constantin Pecqueur, Philippe Buchez, Louis Blanc, Théodore Dezamy, Flora Tristan...) participent à ce foisonnement intellectuel non sans rivalités, débats et critiques réciproques. Ces publications, ces théories sociales et politiques, ne restaient pas sans écho : de nouveaux journaux, des revues, faisaient connaître ces propositions et prenaient position dans ces discussions. Un vocabulaire commun entretenait une certaine cohésion dans les débats : *misère, classes laborieuses, association, solidarité, organisation du travail, émancipation du prolétariat, socialisme...* la Révolution de 1848 ajoutera le *droit au travail*, non sans réticences et polémiques.

Comment caractériser d'un mot une telle créativité ? Le concept d'*utopie* pour désigner ces doctrines, et le qualificatif d'*utopistes* pour désigner ces auteurs, ont été bien souvent employés à ce sujet malgré les ambiguïtés de ces termes qui risquent de laisser entendre que ces propositions sont, au même titre, des rêveries parfaitement irréalisables. Or, si l'on suit quelque peu l'histoire des insertions dans le siècle de ces dites utopies, on ne peut manquer d'apercevoir des liens directs entre ces mots et des actions, entre ces projets et des entreprises multiples. Le saint-simonisme est exemplaire qui, commencé par la critique des inégalités entre la classe oisive et les classes productives, donne lieu, à court et long terme, à des créations sociales et économiques, depuis le développement des banques jusqu'aux canaux internationaux et aux lignes de chemins de fer.

Ces appels à l'industrie ou au phalanstère n'étaient pas écoutés seulement comme des rêves séduisants. Bien des auditeurs, tels ces ingénieurs polytechniciens séduits par la prédication saint-simoniennne, cherchaient, dans ces projets imaginés, des théories à mettre en œuvre, des idées à appliquer, quitte à les modifier, à les transformer en fonction de leurs propres objectifs. Ingénieurs ou artisans, hommes de théorie et de pratique, ils sont nombreux ceux qui viennent chercher dans ces réunions saint-simoniennes ou dans les pages de Fourier sur le phalanstère, des idées neuves pour répondre aux problèmes et aux injustices de leur temps.

Jules Lechevalier Saint-André était de ces enthousiastes : avide d'idées et de perspectives neuves, mais avide aussi de pratiques et d'entreprises efficaces. Né en Martinique au cours de l'année 1806, il découvre la philosophie de Hegel et la doctrine de Saint-Simon au terme de ses études de droit, en 1826. Il devient l'un des principaux propagandistes du mouvement saint-simonien, avant de se tourner vers la théorie fouriériste de l'association.

Olivier Chaïbi restitue pas à pas cette vie intense, ses enthousiasmes et ses difficultés, ses succès et ses échecs. Simultanément, il dépeint avec talent les univers sociaux dans lesquels se déplace le jeune Lechevalier : la communauté saint-simonienne et ses orages, les amitiés et solidarités fouriéristes, les milieux journalistiques parisiens où il dirigea et fonda plusieurs journaux, puis, l'exil en Angleterre, de 1849 à 1855. Tous ces changements et ces détails apparents ont leur importance et l'auteur les analyse avec une vigilante perspicacité. C'est qu'en effet, nous ne sommes pas ici dans le ciel éthéré de la théorie politique, mais auprès d'un militant de la pensée sociale et de l'action, hanté par le souci de combattre les institutions conservatrices des injustices, et d'édifier ou de participer à l'édification d'un « nouveau monde » ordonné et moins injuste.

Olivier Chaïbi montre bien que Jules Lechevalier ne fut pas un doctrinaire enfermé dans la répétition de ses principes. Son souci étant la « réalisation » pratique, il sut reprendre et critiquer des doctrines qui lui paraissaient irréalistes, adapter ses projets aux lieux et aux situations sociales où il souhaitait les mettre en œuvre. Il y avait loin des projets abolitionnistes en Guyane, par exemple, à la promotion des associations ouvrières en Angleterre, mais c'était bien la même vocation sociale et pacifique. Les qualificatifs tels que « saint-simonien » ou « fouriériste » pour caractériser le cheminement de Lechevalier, ne sont donc pas adéquats. Plutôt qu'un réformateur doctrinaire, Olivier Chaïbi fait de lui un chercheur en réformes sociales, engagé dans une dialectique toujours renouvelée entre les principes et leurs réalisations. Il fait de lui, comme il l'indique dans le titre de cette ample recherche, un précurseur, « un pionnier de l'économie sociale » heureuse formule qui place Jules Lechevalier dans cette longue tradition, toujours vivante, critique à l'égard du capitalisme et de ses inégalités, attentive aux émancipations et à l'émergence d'une société réorganisée.

Olivier Chaïbi estime que son chercheur aventureux resta, malgré la diversité de ses entreprises, fidèle à ses premiers engagements. Et, en effet, sans accepter d'entrer dans une dénonciation virulente de la propriété ou de l'héritage, comme le faisaient alors les premiers anarchistes, il conserva le principe saint-simonien de la primauté du travail sur le capital et la dénonciation de « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Et s'il avait rapidement délaissé le dogme du phalanstère, il en conserva l'esprit « sociétaire » quelle que soit la forme concrète qu'il puisse prendre.

On doit féliciter et remercier Olivier Chaïbi de nous avoir restitué cette figure injustement négligée et de l'avoir si justement replacée dans les ferveurs de son siècle.

Pierre Ansart

Introduction

« Si l'économie sociale est une vieille armée finalement et relativement victorieuse ici ou là, c'est que ses victoires reposent sur des milliers, des millions de soldats inconnus. Puisse, en les illustrant, cette histoire contribuer à ce qu'ils ne soient pas outrageusement méconnus¹. »

Jules Lechevalier, un « soldat inconnu » de l'économie sociale ? Pacifiste « *soldat de la vérité*² », comme il se qualifia lui-même, il fut bien connu de son vivant. Ce « modeste précurseur de la sociologie moderne³ », ce « *socialiste de l'avant-veille*⁴ », se distingue « des milliers, des millions de soldats inconnus » pour s'avérer être l'un des principaux organisateurs de cette « vieille armée ».

Déminons d'emblée les risques d'ambiguïtés. Peut-on objectivement rattacher Jules Lechevalier à une histoire, celle de l'économie sociale, alors que cette appellation n'a été officialisée qu'au début des années 1980, soit plus de 150 années après le début de sa carrière publique ? « Des pionniers de l'économie sociale, que furent les associationnistes du milieu du XIX^{ème} siècle, à l'actualité de l'économie sociale et l'essai d'une définition, le chemin est long et diversifié », pouvait-on lire dans le premier numéro de la *Revue de l'Economie sociale*⁵. Quant à Henri Hatzfeld, dans son *essai sur les origines de la sécurité sociale en France*, il se demandait s'il ne prenait pas la question de bien loin en s'intéressant à des œuvres qui avaient 100 ans de plus que la sécurité sociale. Il y répondit négativement en soulignant la cohérence des idées, des thèmes, des systèmes de représentations et d'argumentations qui traversent l'histoire, des philanthropes du XIX^{ème} siècle indignés par l'explosion du paupérisme aux fondateurs de la sécurité sociale⁶. De même, nous avons constaté que les idées et les thèmes développés par Jules Lechevalier correspondaient à ceux de l'économie sociale.

Quels liens y a-t-il entre Enfantin, Fourier et Proudhon ? Pour répondre à une telle question, il faudrait plus d'une thèse de philosophie ou de sciences économiques et sociales afin de mettre en évidence les aspects communs et les divergences entre ces auteurs, dont les pensées ont indubitablement marqué le

¹ Henri Desroche, « Mémoire sociale et patrimoine culturelle » in *Histoire illustrée de l'économie sociale*, sous la direction de Dominique Besse, FONDES, 1987.

² *Avenir de la Monarchie représentative*, 1845.

³ Jack Hayward, « From utopian socialism, via abolitionism, to the colonisation of French Guiana : Jules Lechevalier West Indian fiascos, 1833-1844 » in *De la traite à l'esclavage*, colloque international sur la traite des Noirs, Nantes, 1985, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, 1988, t. II, p. 608.

⁴ *Programme socialiste*, 1848.

⁵ *Revue de l'Economie sociale*, tome I, juil-sept. 1984, p. 35.

⁶ Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale, essai sur les origines de la sécurité sociale en France, 1850-1940*, Paris, Armand Colin, 1971.

XIX^{ème} siècle. Pour l'historien, un lien moins idéologique, mais tout simplement humain peut apparaître : il s'agit de Jules Lechevalier. Il fut une des rares personnes à avoir développé et essayé de mettre en pratique à la fois les idées économiques et sociales du saint-simonisme, du fouriérisme et de Proudhon. Il est même possible d'élargir sa pensée et son action à l'hégélianisme au début de sa vie, et surtout au socialisme chrétien de la Grande-Bretagne des années 1850. Lechevalier peut être considéré sans exagération comme un théoricien de l'économie sociale dont les « socialistes associationnistes¹ » forment sans doute la branche la plus connue de l'économie sociale. Il lui fut reproché sa versatilité en raison de son adhésion à de nombreux mouvements². Mais des contemporains surent aussi reconnaître que « sans les adopter complètement », Jules Lechevalier étudia « tous les systèmes qui se faisaient jour, quand ils avaient pour but, sous une forme ou sous une autre, l'émancipation de la classe ouvrière³ ».

L'impossible postérité

S'il joua un tel rôle dans le développement de l'économie sociale, pourquoi Jules Lechevalier est-il aujourd'hui si méconnu ? Dès 1854, alors que Jules Lechevalier décède en 1862, une notice biographique le portait défunt depuis 1850⁴, donnant tout son sens à la notion de « mort civile⁵ » dont Lechevalier avait qualifié sa condamnation à l'exil en 1849. Dès lors, les erreurs sur sa biographie, dont les dates devinrent de plus en plus approximatives, ne cesseront de se répercuter dans les rares articles qui lui furent consacrés. Le *dictionnaire Larousse* de 1873 le fit naître vers 1800 (au lieu de 1806) et mourir également en 1850⁶. La même notice fut reproduite dans le *Nouveau Larousse Illustré* dans les années 1910⁷. Et en 1912, *L'Encyclopédie Universelle du XIX^{ème} siècle* le fit apparaître pour la dernière fois dans un dictionnaire grand public, sans avoir au préalable corrigé ses dates⁸. Depuis, seul le *dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* a fait de nouveau paraître Jules

¹ André Gueslin, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^{ème} siècle*, 1987, chapitre II.

² Et c'est bien d'ailleurs ce qui lui fut reproché toute sa vie, au point que les notices biographiques à son sujet le décrivent comme un homme « peu constant dans ses opinions » (*Grand dictionnaire universel*, par Pierre Larousse, 1873) dont les « opinions politiques ont été aussi versatiles que ses opinions économiques, et [qui] a tour à tour défendu toutes les doctrines. » (*La littérature française contemporaine*, par Bourquelot et Maury, 1854.)

³ Pascal Rhaye, *les condamnés de Versailles*, Paris, 1850, p. 117. Evidemment, la classe ouvrière devant être entendue au sens des travailleurs ou de « la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

⁴ Dans *La littérature française contemporaine, 1827-1849*, dictionnaire bibliographique mené sous la direction de Félix Bourquelot et Alfred Maury en 1854, qui continuait *la France littéraire*, réédité à Paris chez Maisonneuve et Larose en 1865, on trouvait : « Jules Lechevalier est mort au Havre à la fin septembre 1850. »

⁵ *Five Years*, p. 14.

⁶ *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, tome X, par Pierre Larousse, Paris, Administration du grand dictionnaire, 1873.

⁷ *Nouveau Larousse Illustré*, tome V, sous la direction de Claude Augé, 1911.

⁸ *Encyclopédie Universelle du XX^{ème} siècle*, tome VIII, Paris, Librairie Nationale, 1912.

Lechevalier¹, et bien que l'article s'inspirât des deux seuls ouvrages esquissant une biographie véridique à son égard - à savoir ceux de Charles Pellarin en 1877² et d'Henri Louvancour en 1913³ - il se révéla aussi erroné, puisqu'il le fit naître vers 1800 et décéder après la Commune. La notice confondait la vie de notre personnage avec celle de Louis Lechevallier, polytechnicien, officier d'artillerie et fondateur de l'association philotechnique. Il a fallu attendre la réédition du dictionnaire en cd-rom⁴ dans les années 1990 pour que Philippe Récnier et Jean-Claude Dubos rendent enfin justice à Jules Lechevalier en modifiant près d'un siècle et demi d'erreurs à son sujet. Quant à la sépulture de notre personnage, elle n'a pas non plus résisté à son déficit de popularité, puisque son corps a été exhumé avec ceux de sa femme et de son fils le 21 septembre 1989 au cimetière des Batignolles⁵.

L'économie sociale ne se limite pas à un corpus d'œuvres théoriques. Elle concerne un ensemble de pratiques inscrites dans la réalité socio-économique, comprenant à la fois des œuvres théoriques et des œuvres pratiques. Elle est aujourd'hui brièvement définie comme l'« ensemble des activités économiques déployées par les associations, les coopératives et les mutuelles⁶ ». Il est bien question dans cette étude d'association, de coopération et de mutualité. Si ces organisations ont vu leurs formes modifiées au gré des contextes politiques, économiques et sociaux, leurs principes et leurs objectifs sont restés les mêmes. Jules Lechevalier a connu, étudié, analysé, diffusé et critiqué la plupart des théories classées à présent dans le domaine de l'économie sociale. Il a fréquenté Fourier, Louis Blanc ou Proudhon, et bien qu'il n'ait pas connu Saint-Simon, il fut saint-simonien. Lechevalier était contemporain de Leroux, de Buchez, de Dunoyer et de Le Play, soit l'ensemble des « pères fondateurs⁷ » de l'économie sociale. Il consacra la plus grande partie de sa vie à développer des projets économiques reposant sur des structures associatives, coopératives ou mutualistes, dont les plus connus furent le Phalanstère, la Banque du Peuple, ou l'Agence centrale coopérative en Angleterre. Il s'inscrit donc *a posteriori* dans les lignées théoriques et pratiques de l'économie sociale dépeintes par les

¹ *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 1^{ère} partie, 1789-1864, sous la direction de Jean Maitron, Paris, éditions ouvrières, 1964.

² Charles Pellarin, *Une page de l'histoire du saint-simonisme et du fouriérisme. Notice sur Jules Lechevalier et Abel Transon*, Paris, imprimerie nouvelle, association ouvrière, 1877, 20p.

³ Henri Louvancour, *De Henri Saint-Simon à Fourier. Étude sur le socialisme romantique français de 1830*, thèse de droit, Paris et Chartres, Durand, 1913, 452p. pp. 254-277.

⁴ *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, reproduction numérique, B.N.F., 1995.

⁵ Cimetière des Batignolles. Ad. F. N 575. Et ce en dépit d'une concession perpétuelle.

⁶ *Dictionnaire des questions sociales*, sous la direction de Mokhtar Lakehal, Paris, L'Harmattan, 2005.

⁷ On trouve cette expression chez Thierry Jeantot, *Economie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité*, Paris, la Documentation française, 2006. Cet auteur considère Fourier, Blanc, Proudhon, Buchez et Saint-Simon comme les « sources françaises » de l'économie sociale.

principaux spécialistes de cette discipline¹. Toutefois, ces projets ont été considérés comme des échecs et n'ont pas permis à leurs exécuteurs de passer à la postérité. Quant à Lechevalier, son ralliement au Second Empire et son déni du socialisme en fin de vie l'ont exclu de la mémoire républicaine et socialiste.

Entre l'émergence des sciences sociales et du socialisme, la naissance de l'économie sociale

Dans quelle mesure Jules Lechevalier était-il conscient d'inaugurer une nouvelle forme d'économie qualifiée par la suite de sociale ? Y répondre immédiatement, en considérant tant son œuvre théorique que pratique permet de lever tout risque d'anachronisme.

Sur le plan théorique, Jules Lechevalier a peu utilisé le terme d'« économie sociale ». On le trouve pour la première fois sous sa plume en 1833, dans un programme de cours qu'il avait proposé au Collège de France en briguant la succession de Jean-Baptiste Say². Il affirmait alors vouloir « *subalterner les questions d'économie politique [...] aux questions d'ÉCONOMIE SOCIALE...* »³. Lechevalier s'éloigna d'emblée de la tradition « libérale » de l'économie sociale instruite par Charles Dunoyer⁴. Certes, Jean-Baptiste Say avait failli lui-même intituler son célèbre *Traité d'économie politique* « traité d'économie sociale »⁵. Mais il s'agissait davantage d'une recherche de définitions ou de méthodes que d'un véritable positionnement idéologique de sa part. Par la suite, Jules Lechevalier tint en 1846 à Berlin des conférences d'« économie sociale »⁶, qu'il associa au socialisme en 1848. Il réutilisa cette expression en Angleterre puis sous l'empire dans les années 1850 au détour d'un article en évoquant ses études d'économie sociale. Il importe donc de montrer dans quelles mesures Jules Lechevalier contribua à « l'invention du social »⁷ et surtout à la critique d'une économie politique de plus en plus

¹ On songe aux travaux de Thierry Jeantet, *op. cit.*, p. 24. André Gueslin, *L'invention de l'économie sociale, Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^{ème} siècle*, 1987, Paris, Economica. 1998, p. 4. Ou encore la longue fresque historique réalisée par Henri Desroche, *Histoires d'Economies sociales, d'un tiers état aux tiers secteurs, 1791-1991*, Paris, Syros/Alternatives, 1991.

² *Programme d'un cours d'économie générale*, présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique comme titre de candidature à la chaire d'Economie politique du Collège de France, Bordeaux, impr. de R. Teycheny, 1833.

³ *Etudes sur la Science sociale*, p. 433.

⁴ Voir la définition des quatre écoles d'économie sociale par Charles Gide à Genève en 1890. (Réformiste, socialiste, libérale, solidariste.)

⁵ Henri Desroche, *Hist. D'Eco. Soc.*, p. 53. Giovanna Procacci, *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993. Dans cet ouvrage, il est précisé que J.-B. Say avait écrit en 1826 : « l'économie sociale, plus généralement connue sous le nom d'économie politique. » (« Economie politique » in *Encyclopédie progressive*, Paris, 1826.) Par ailleurs un paragraphe du cours complet d'économie politique de Say s'intitule « Economie sociale. »

⁶ *Proposition de M. François Delessert, sur l'association des propriétaires de Mines du bassin de Saint-Étienne. Lettre sur l'organisation de l'industrie à M. Lanzer, membre de la Chambre des députés*, Paris, Paulin, éditeur, 1846.

⁷ Nous empruntons volontairement la référence à Jacques Donzelot, *L'invention du social, Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984. Dans cet ouvrage, l'auteur explique

assimilée à « l'économisme » ou au « laisser faire », termes désignant alors l'économie libérale.

À l'origine, l'ambition spéculative de Lechevalier dépassait amplement le champ théorique plus réduit de l'économie sociale. Dans la lignée de Saint-Simon et de Charles Fourier, il professa des cours sur la « science de l'Humanité¹ » et s'appliqua à définir la « science sociale² ». Il serait tentant de faire de lui un précurseur des sciences sociales aux côtés d'un Auguste Comte, influencé comme lui par Saint-Simon, ou d'un Alexis de Tocqueville, orléaniste critique à l'égard des idées démocrates, comme le fut aussi Lechevalier. En même temps, cette science sociale émergente se confondait avec le premier socialisme. Durkheim le concédait : « Il [le socialisme] a rendu à la science sociale plus de services peut-être qu'il n'en a reçu. Par plus d'un point, son histoire se confond avec l'histoire même de la sociologie³ ». Saint-Simon avait semé les germes de cette filiation, en contribuant à la constitution d'une science de l'homme et à la création d'un projet politique en faveur des producteurs. Au-delà de leurs divergences, tous les spécialistes constatent que la science sociale et le socialisme se sont édifiés en grande partie sur sa pensée⁴. Plus récemment, des études sur Charles Fourier ont montré la scientificité de son œuvre théorique ainsi que la rationalité de son projet politique et économique⁵, le réhabilitant ainsi aux côtés de Saint-Simon comme père fondateur de la science sociale et du socialisme. Situé au carrefour de ce foisonnement idéologique, Jules Lechevalier a diffusé les théories sociales saint-simoniennes et fouriéristes, tout en souhaitant les décliner en projets de société réalisables. Sous la Seconde République, il revendiqua avec ardeur et courage son socialisme. À ce titre, nous aurions pu le présenter comme un des premiers leaders et militants socialistes de l'Histoire de France.

Quand bien même de nombreux éléments nous invitaient à orienter le présent travail dans ces directions, Lechevalier ne peut être considéré ni comme un premier socialiste, ni comme un précurseur des sciences sociales. La pensée de Jules Lechevalier s'apparente bien à certaines tendances socialistes, définies comme des courants socio-économiques s'opposant aux inégalités issues du capitalisme libéral, et voulant favoriser le progrès social et la justice pour tous les travailleurs. Mais si l'on considère le socialisme comme un projet politique, il ne concerne qu'une fraction limitée de la vie de Jules Lechevalier. De surcroît, Lechevalier a rejeté en fin de vie le socialisme, ce qui empêche d'en

l'émergence de la question sociale dans le décalage entre des idéaux politiques égalitaires et la réalité des inégalités sociales.

¹ « Leçons sur la science de l'Humanité » in *Études sur la science sociale, théorie de Charles Fourier*, Paris, Eugène Renduel, 1834, pp. 415-425.

² *Études sur la science sociale, théorie de Charles Fourier*, Paris, Eugène Renduel, 1834. On se reportera aussi aux articles de Lechevalier dans *le Phalanstère* (Voir chapitres 3 et 4).

³ Emile Durkheim, *le Socialisme*, 1928, Paris, PUF, 1971, p. 36.

⁴ On citera plus particulièrement les noms de Pierre Ansart et de Pierre Musso.

⁵ On songe plus précisément aux travaux de Pierre Mercklé et de Loïc Rignol.

faire un pionnier de ce mouvement. L'œuvre de Jules Lechevalier ne fut pas seulement théorique. Il ne nous a pas laissé une œuvre achevée en sciences sociales, même s'il en eut l'intention en en rédigeant des centaines de pages. Il ne peut donc pas être considéré comme un précurseur des sciences sociales, car cela ferait prendre le risque de mal interpréter une grande partie de ses travaux intellectuels.

Entre les sciences sociales, disciplines essentiellement théoriques, et le socialisme, projet socio-politique qui se veut praticable, il y eut l'émergence d'un autre phénomène à la fois théorique et pratique : celui de l'économie sociale. Ses principes et ses théories émanent en partie des sciences sociales et du socialisme. Mais contrairement à la science sociale qui se limite à la théorie, l'économie sociale implique la participation immédiate à la réalité économique par la confrontation des entreprises associatives, coopératives ou mutuelles au marché. Et contrairement au socialisme (du moins à un grand nombre de ses courants) qui prétendait réformer globalement la société, l'économie sociale procède par des expérimentations au niveau local. L'économie sociale peut être conçue comme l'application pratique d'entreprises économiques élaborées sur des théories sociales opposées au capitalisme libéral. Jules Lechevalier se consacra à ce type d'œuvre pendant un tiers de siècle, des années 1830 au début des années 1860.

L'inscription de Jules Lechevalier dans les lignées de l'économie sociale

Les études d'économie sociale distinguent quatre écoles, conformément à la classification réalisée à l'Université de Genève en 1890 : l'école libérale, instruite par Charles Dunoyer, à laquelle s'apparenteraient Stuart Mill, Walras, Schulze-Delitzsch ; l'école socialiste, sous l'influence croisée de Saint-Simon, Fourier, Buchez, Proudhon ou Louis Blanc ; l'école réformiste ou sociale-chrétienne, essentiellement illustrée par Le Play ; enfin l'école solidariste fondée par Gide¹. Cette classification appelle quelques considérations, la première étant l'absence de Jules Lechevalier, laissant accroire qu'il était déjà trop méconnu à la fin du XIX^{ème} siècle pour figurer dans ce tableau². Son affiliation à l'école socialiste semblerait pourtant évidente de par son passé saint-simonien, fouriériste puis proudhonien. Toutefois, les frontières entre ces quatre écoles sont floues au regard du parcours de Jules Lechevalier. Après avoir affermi ses convictions au sein de l'école socialiste, il travailla en Angleterre avec les coopérateurs chrétiens. Et par son ralliement à la monarchie de Juillet ou son orientation bonapartiste en fin de vie, il se rapproche davantage

¹ *Quatre Ecoles d'Economie sociale*, Conférences données à l'Université de Genève en 1890, publiées dans *Archives de Sciences sociales de la Coopération et du développement*, oct-déc. 1987, n° 82.

² On continue tout de même à trouver Jules Lechevalier mentionné dans quelques dictionnaires à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, mais avec de grandes imprécisions. Voir *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, tome X, par Pierre Larousse, Paris, Administration du grand dictionnaire, 1873. *Nouveau Larousse Illustré*, tome V, sous la direction de Claude Augé, 1911. *Encyclopédie Universelle du XX^{ème} siècle*, tome VIII, Paris, Librairie Nationale, 1912.

des réformistes ou des libéraux. Ces quatre écoles ont été spécifiées en fonction des principes élaborés par des théoriciens. Or, confrontées à la réalité, les théories d'économie sociale engendrent des modèles plus convergents dans leurs fonctionnements. Enfin, l'intérêt pour les théories originelles tend à négliger le rôle des premiers associés ou coopérateurs, dont les préoccupations sont bien plus pragmatiques. Ainsi montrerons-nous comment les expériences associatives et coopératives de Jules Lechevalier ont souvent permis la synthèse de plusieurs écoles théoriques, tout en témoignant de la difficulté à les mettre en pratique. Dans son ouvrage sur l'invention de l'économie sociale, André Gueslin a fait de l'engagement idéologique une question centrale en cherchant à « saisir comment l'on passe du rêve à l'outil, et inversement¹ ». La vie de Jules Lechevalier, tout en révélant la perméabilité des frontières entre les différentes écoles d'économie sociale, offre une réponse à cette question.

Si nous nous sommes attachés à étudier les entreprises associatives ou coopératives créées par Jules Lechevalier, afin de montrer en quoi il incarne véritablement la figure d'un « pionnier » de l'économie sociale, nous nous sommes intéressés dans le même temps à ses nombreuses théorisations qui précéderent ses œuvres. Notre entrepreneur social ne s'est pas contenté de vulgariser des systèmes de pensées complexes, il a aussi été un habile théoricien. Dans ses *Histoires d'Economies Sociales*, Henri Desroche évoqua la contribution d'un certain nombre de théoriciens au développement de l'économie sociale. Jules Lechevalier aurait mérité d'y figurer. Desroche souligna l'importante masse littéraire laissée par Charles Dunoyer, l'auteur du premier traité d'économie sociale, « 3447 pages » exactement, ajoutant ironiquement qu'il y a là « une thèse à tenter² »... Si l'intérêt d'un auteur découle de la quantité publiée, Lechevalier devrait passionner : le lecteur se reportera aux sources pour estimer lui-même le corpus légué par notre personnage. Dans la galerie des fondateurs de l'économie sociale présentée par Desroche, on trouve bien évidemment Louis Blanc³. Ce dernier est rattaché à l'économie sociale par sa préoccupation pour l'« organisation du travail ». En 1848, ce thème a occulté l'intitulé « économie sociale » dans les publications liées à ce domaine⁴. Or sur une trentaine d'ouvrages publiés sous la Seconde République et contenant dans leur titre « organisation du travail », deux ont été écrits par Jules Lechevalier. Pour la même époque, Desroche a constitué une liste chronologique des institutions créées par les travailleurs sous le nouveau régime. On y trouve la Banque du Peuple et la Mutualité des Travailleurs, fondées en grande partie grâce à Jules Lechevalier⁵. Toujours dans cette grande fresque des fondateurs de l'économie sociale se trouve Proudhon, qui pourtant n'utilisa jamais le terme d'économie sociale. Henri Desroche évoqua l'existence

¹ A. Gueslin, *op. cit.*, p. 5.

² H. Desroche, *Hist. Eco. Soc.*, pp. 75-78.

³ *Ibid.*, pp. 89-90.

⁴ Rémi Gossez, *les Ouvriers de Paris*, 1967.

⁵ H. Desroche, *Hist. Eco. Soc.*, p. 95.

d'une œuvre au titre alléchant : *l'économie sociale de P.-J. Proudhon*¹, mais il en fut déçu, car elle n'entre pas dans « le vif du sujet ». Qu'est-ce donc alors que « le vif du sujet » lorsque l'on traite d'économie sociale ? Il faut selon Desroche se poser les questions suivantes que nous appliquons à Jules Lechevalier en lieu et place de Proudhon : « Les termes d' « économie sociale » sont-ils employés dans les textes de [Lechevalier] ? A quelle fréquence ? Selon quelles récurrences ? Dans quels contextes ? Avec quelles significations ? Et en tout cas, que ces termes soient ou non usités dans les textes, comment discerner les thèmes représentatifs d'une économie sociale « [lechevaliennement] » paramétrée³ ? »

Quels sont ces termes d'économie sociale ? Le docteur Guépin, auteur en 1835 d'un trop méconnu *Traité d'économie sociale* aux vues pourtant audacieuses, définit en introduction les mots de la « langue de l'économie sociale ». On y trouve : valeur, prix, échanges, crédit, cherté, circulation³... Comment faire à travers ces termes une distinction entre l'économie politique et l'économie sociale ? Nous le verrons, les écrits de Jules Lechevalier, qui ont certainement été lus par Guépin, abondent de définitions qui ne diffèrent guère des termes de l'économie politique. Où réside alors la spécificité de l'économie sociale ? En conclusion de son ouvrage, le Dr Guépin stipule que le gouvernement de l'humanité « devra avoir pour but de procurer à chaque homme la plus grande somme possible de bonheur ». Sur ce point, ni Adam Smith, ni les philanthropes libéraux ne l'auraient contredit⁴. Mais il ajouta : « Il faut en conclure encore que l'association tend à remplacer l'individualisme actuel, et que la paix, l'ordre, la stabilité, contribueront puissamment à nous faire atteindre cet état de prospérité scientifique et industrielle, source d'une plus grande moralité dans tous les actes, que nous entrevoyons comme un avenir réservé à nos neveux, comme une conséquence de nos travaux⁵. » Utopie, dirions-nous ? On trouve pourtant là l'idéal de l'économie sociale. Ses thèmes sont la foi dans le progrès, un optimisme dans l'homme, la volonté de moraliser la société et l'économie, de faire profiter l'humanité entière de la science et de l'industrie. Enfin, l'économie sociale émane d'une critique des théories individualistes et prône l'association pour les contrecarrer. On trouve là résumés, certes de manière schématique, les thèmes que nous aurons à rechercher dans les œuvres de Jules Lechevalier.

¹ A. Beauchery, *l'économie sociale de P.-J. Proudhon ou de la loi universelle, théorie et pratique de l'économie sociale*, Lille, 1867.

² H. Desroche, *Hist. Eco. Soc.*, p. 100.

³ Dr Guépin, *Traité d'économie sociale*, Paris, bibliothèque populaire, 1835, chap. 1^{er}.

⁴ Les libéraux avaient encore comme but le bonheur des hommes. Ce sont les travaux de Malthus, en excluant une part de l'humanité du « banquet de la nature », puis ceux de Ricardo, en faisant du profit une fin en soi, qui contribuèrent à opposer la logique capitaliste libérale aux doctrines de l'intérêt général.

⁵ Dr Guépin, *op. cit.*, résumé général.

L'économie sociale, entre l'utopie et la réalité

Notre héraut de l'économie sociale serait-il alors un utopiste ? N'a-t-il pas puisé ses théories en partie chez Saint-Simon et chez Fourier, tous deux étiquetés « socialistes utopiques » tant par les prétendus « socialistes scientifiques » que par tous ceux qui ont refusé d'explorer un tant soit peu leurs œuvres ? Il ne nous incombera pas la lourde charge de prouver la scientificité et le réalisme des théories de ces auteurs. Quelques chercheurs courageux s'en sont déjà bien chargés. Sont qualifiés de « socialismes utopiques », entre autres, le saint-simonisme, le fouriérisme et le proudhonisme, qu'il faudrait d'ailleurs mettre au pluriel, tant ces pensées ont eu d'interprétations différentes. Il serait peut-être plus juste de désigner ces doctrines par l'expression « socialisme associationniste » comme le fait André Gueslin¹. Il nous importait cependant de montrer la part d'utopie qui réside en ces pensées, afin de pouvoir mettre en valeur le passage de l'utopie à la réalité, et témoigner du « réel de l'utopie² » propre à ces courants de pensée du premier XIX^{ème}. Nous avons montré à travers les œuvres de Jules Lechevalier qu'il émane de cette nébuleuse théorique qualifiée d'utopie des réalisations concrètes et pratiques. André Gueslin conclut son chapitre sur ce thème et cette période en montrant l'importance considérable de l'utopie dans les origines de l'économie sociale. Il cite Jacques Rancière : « L'utopie est aussi vieille que le monde organisé. Elle est l'avant-garde des nouvelles sociétés et elle fera la société, l'harmonie, quand le génie des hommes en fera une réalité par des démonstrations savantes qui la dégageront des obscurités et des impossibilités temporaires³. » Serait-ce en cela que réside le génie de Jules Lechevalier, dans sa capacité à avoir fait de l'utopie une réalité sociale par de savantes démonstrations ? Ou pour reprendre notre problématique suggérée par Henri Desroche, comment Jules Lechevalier a-t-il paramétré les thèmes de l'économie sociale pour les conformer au contexte socio-historique ?

A travers Jules Lechevalier, nous avons cherché à comprendre comment la transition se produit entre une œuvre théorique et une œuvre pratique, et lorsque ces théories contiennent tout de même une part d'utopie, comment chemine-t-on de l'utopie à la réalité ? Jusqu'à présent, la plupart des travaux sur l'économie sociale se sont essentiellement intéressés soit aux pensées des théoriciens, soit aux institutions associatives et coopératives. Par ailleurs, il est généralement admis que les œuvres pratiques découlent des œuvres théoriques, comme s'il n'y avait pas de rétroaction entre le projet pensé et le projet pratiqué, ce qui témoigne d'un idéalisme un peu exagéré pour l'étude de courants fortement déterminés par la réalité sociale. De la conception de projets associatifs ou coopératifs à leur réalisation, il y a de nombreuses transformations ou remises

¹ A. Gueslin, *op. cit.*, p. 27. « du socialisme associationniste à l'économie sociale (années 1810-1860) ».

² Michèle Riot-Sarcey, *Le réel de l'utopie, Essai sur le politique au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

³ *Ibid.*, p. 83. J. Rancière, *la nuit des prolétaires, archives du rêve ouvrier*, 1981.

en cause. Cette tendance à délier les projets de leurs théoriciens émane en partie des concepteurs eux-mêmes. Il était pratique pour Louis Blanc de considérer les Ateliers nationaux comme une trahison de sa pensée. Proudhon estimait sa Banque du Peuple falsifiée par des éléments extérieurs. Et que dire de Fourier à l'égard du Phalanstère ! Pour Jules Lechevalier, le problème a été plus délicat. Chargé de l'exécution de ces projets, il ne pouvait se rétracter derrière une façade théorique, dès lors qu'était promis à des centaines, voire des milliers de travailleurs un instrument destiné à améliorer leur quotidien. Jules Lechevalier a sans cesse confronté à la réalité les théories sociales et politiques les plus audacieuses et novatrices de ses contemporains. Or, entre les modèles théoriques et les institutions qui en découlent, il y a les hommes. Les études d'économie sociale, même si elles leur ont rendu hommage, ont trop souvent oublié l'humain... André Gueslin souligna pourtant son importance : « Il reste à comprendre la réussite d'un tel mouvement qui a tellement impressionné les socialistes français. A l'évidence, il y eut d'abord le génie des hommes, tellement important dans le secteur de l'économie sociale¹. »

De l'individu en sciences sociales, le rôle d'une biographie

Ironie du sort, les théories développées par les précurseurs de l'économie sociale ont contribué indirectement à ce que le rôle des individus dans les études des sciences sociales soit minoré. Bien sûr, leur rejet de l'individualisme n'a jamais été un rejet de l'individu. Mais la dogmatisation de leurs théories a conduit à certains excès, comme par exemple le fait de privilégier systématiquement les classes sociales aux individus dans les recherches. En 1984, Daniel Madelénat dénonça dans un ouvrage sur la biographie le mépris dont ce genre était l'objet chez les historiens. Il évoqua la domination de l'Ecole des Annales qui, par sa préférence pour l'étude des groupes et des structures, tendait à renvoyer la biographie au statut de fossile vivant, telle « l'histoire grands hommes » ; au mieux était-elle érigée en « réservoir de faits donnant accès au collectif », telle une illustration². L'auteur appuyait cette idée par une citation de Paul Veyne : « L'histoire se propose de raconter les civilisations du passé et non de sauver la mémoire des individus ; elle n'est pas un immense recueil de biographies³. » Il faut croire que l'historiographie a connu un profond bouleversement ces dernières années lorsque l'on songe à des travaux comme le « monde retrouvé de Louis-François Pinagot » d'Alain Corbin⁴ ou au « Saint-Louis » de Jacques Le Goff⁵. Faut-il pour autant se réjouir du retour de la biographie ? Il est à craindre que « le biographe, implicitement (par son choix d'objet) ou explicitement, donne poids et valeur à une vie, et, dans le débat métaphysique sur les rôles respectifs du milieu et d'une finalité personnelle,

¹ *Ibid.*, p. 37.

² D. Madelénat, *la biographie*, Paris, PUF, 1984, pp. 110-111.

³ *Ibid.*, p. 109. Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971, p. 72.

⁴ A. Corbin, *le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998.

⁵ J. Le Goff, *Saint-Louis*, Paris, Gallimard, 1996.

privilégie l'individu¹ ». N'aurions-nous donc toujours pas dépassé l'opposition entre les conceptions hégélienne et marxiste de l'histoire ? Sans aller jusqu'à redouter le retour d'une « histoire grands hommes » à côté d'une résurgence de « l'histoire batailles », il faut bien admettre que le contexte idéologique actuel tend à réaffirmer le rôle des individus. Reste à savoir s'il s'agit de l'individu comme acteur rationnel sensé agir librement en vue de satisfaire ses désirs ou de l'être humain émancipé des déterminismes socio-économiques ? Il s'agit peut-être là d'un débat au sein duquel les historiens n'ont pas à trancher. Gageons sur le fait que pour le moment, à l'instar des travaux d'Alain Corbin ou de Jacques Le Goff, cette réhabilitation de la biographie soit exempte de tout soupçon.

Cette question, qui imprégnait déjà les théories explorées par Jules Lechevalier, doit rester présente dans l'esprit du biographe, afin qu'il ne soit tenté ni d'estomper le personnage étudié au profit du contexte historique, ni à l'inverse de surdéterminer le rôle du personnage au regard de la réalité socio-économique. Il nous a semblé primordial au cours de notre travail de mettre en exergue l'influence de Jules Lechevalier sur son époque et ses contemporains, et réciproquement, de montrer ce en quoi il reflète les idées développées à une période donnée. L'histoire de l'économie sociale se prête bien par ailleurs à cette démarche, car selon Henri Desroche, « une telle histoire ne cesse d'être déterminée par des contraintes politiques, économiques, techniques... Et pourtant elle ne cesse également de surdéterminer ces déterminations. Davantage : entre une histoire anecdotique des grands événements ou des grands hommes, d'une part, et, d'autre part, celle des lois, tendances, courbes qui alourdissent ou du moins pondèrent ces évolutions, l'économie sociale s'annonce comme une histoire intermédiaire des créativités populaires, disons, pour reprendre un mot célèbre, " d'hommes qui font leur propre histoire ", fut-ce dans des conditions déterminées et même lorsque celles-ci prétendaient être déterminantes² ». La vie et les œuvres de Jules Lechevalier permettent-elles un même enthousiasme ? Nous y répondrons en cherchant dans quelle mesure il a pu s'affranchir de son environnement social et par la suite le déterminer. Par ailleurs, il sera important d'analyser ses échecs et ses désillusions afin de faire la part entre la responsabilité des théories, celle du contexte et bien évidemment celle du personnage.

Pour élaborer la biographie de Jules Lechevalier, nous avons dû faire face à une masse de sources généralement convergentes, mais disparates. Parmi celles-ci on trouve plusieurs textes assimilables à des récits de vie. On ne peut les comparer à des mémoires, puisqu'il s'agit de textes dressant le bilan d'évènements ou d'expériences auxquels il a pris part. La biographie semble un exercice si aisé qu'aucune réflexion méthodologique récente n'a été menée à son sujet. Sur ce plan, l'historien gagnera à se tourner vers les sciences sociales. Ces dernières se sont intéressées de nouveau à la biographie dès la fin des

¹ D. Madelénat, *op. cit.*, pp. 112-113.

² H. Desroche, « Mémoire sociale... », *op. cit.*

années 1970, et l'anthropologie a toujours entretenu la tradition des récits de vie. Dès 1981, l'I.S.A., l'*International Sociological Association*, publia un ouvrage collectif sur l'approche biographique dans les sciences sociales¹. Georges Balandier, en préface d'un ouvrage de Franco Ferrarotti sur la méthode biographique dans les sciences sociales, constata les limites des méthodes quantitatives qui requièrent trop de techniques au regard d'une faible emprise sur la société, et dont les grandes élaborations théoriques sont parfois remises en cause par l'histoire immédiate. Faisant pendant à ces insuffisances, le récit de vie, plus synthétique, offre la possibilité de « lire une société à travers une biographie² ». De toute évidence, une différence de taille sépare le sociologue de l'historien face à son objet. Le sociologue travaille sur un récit de vie qu'il a contribué à élaborer avec son sujet-objet, tandis que l'historien découvre *a posteriori* des récits relatifs à la vie d'un individu. D'une certaine manière, le travail de l'historien semble moins difficile que celui du sociologue. Les questions de déontologie à l'égard du sujet étudié sont incomparables. De plus, la biographie sociologique relève de la recherche-participation, qui implique au préalable un grand nombre de précautions dont l'historien n'a guère à se soucier. Par contre, le travail sur le récit de vie livré par le sujet présente des similitudes en histoire et en sociologie. Se pose pour les deux le problème de la vérité, même si, comme le souligne Martin Kohli, personne ne connaît mieux sa propre histoire que soi-même³. Daniel Bertaux, spécialiste dans le domaine, considère le récit de vie comme un discours narratif réaliste⁴. Il distingue par ailleurs trois ordres de réalité dans le discours : une réalité historico-empirique, une réalité psychique et sémantique, et une réalité discursive. Il compare la méthode du sociologue à celle de l'historien face à des archives personnelles. Cette somme de matériaux qui forment nos sources ne constituent pas l'histoire. L'histoire est à reconstituer, à compléter par la reconstruction de nombreux maillons manquants des chaînes de causalité et à mettre sous forme narrative. En comparaison, la réalité historico-empirique constitue les faits qu'il faut sélectionner et interpréter selon la réalité sémantique et discursive. Il s'agit là d'une dimension que le biographe doit prendre en compte lorsqu'il étudie un récit de vie.

Aux sources de l'économie sociale : les « archives Lechevalier »

En ce qui concerne la vie de Jules Lechevalier, il est souvent possible de confronter plusieurs sources le concernant. Elles concordent en général. Il demeure cependant quelques zones d'ombre à son sujet. D'abord, les archives concernant sa vie de famille sont éparses et certaines introuvables. Notre

¹ *Biography and Society, the Life History Approach in the Social Sciences*, ed. by Daniel Bertaux, Sage Publications. London, Beverly Hills, I.S.A., 1981.

² G. Balandier, préface à l'œuvre de F. Ferrarotti, *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales (Storia et storie di vita, 1981)*, traduit par libr. Méridiens et Klincksieck, 1983.

³ Martin Kohli, « Biography : account, text, method » in *Biography and Society*.

⁴ Daniel Bertaux, *les récits de vie*, Paris, Nathan, 1997. Chapitre 5, analyse d'un récit de vie. pp. 65-94.

personnage est né aux Antilles d'un père bordelais, et a beaucoup voyagé. Il a vécu une grande partie de sa vie à Paris, mais s'est vu contraint à l'exil en Angleterre. Ses correspondances font ressortir plusieurs dizaines d'adresses au cours de sa vie, mobilité assez remarquable pour l'époque, mais peu propice à la constitution d'archives familiales. Et si Jules Lechevalier fut très sincère dans ses convictions et ses amitiés, il fut moins prolix sur sa vie privée. Ainsi n'évoqua-t-il jamais dans ses correspondances, semble-t-il, ni sa femme, ni leur enfant tôt décédé. Sans la courte notice biographique écrite par Charles Pellarin¹, nous n'aurions rien su de cela. Ensuite, Jules Lechevalier a fini sa vie comme agent secret du Second Empire. Il s'agissait d'un poste sans risque et aux missions peu attrayantes. Mais cette période rend bien évidemment la vie de Lechevalier d'autant plus ambiguë qu'elle succède à son exil anglais lié à son rejet de la politique de Bonaparte. Autant avertir de suite le lecteur qu'il va être confronté à un personnage des plus complexes.

Le biographe est mis en garde contre les confusions tentantes entre les dates « tournantes » de la vie du personnage et les « coupures officielles de la grande histoire² ». Pour Jules Lechevalier, les « dates tournantes » correspondent à celles de cette « histoire intermédiaire³ » qu'est l'économie sociale, histoire qui tantôt détermine la grande histoire, comme en 1848, tantôt la subit, comme sous le second Empire. On distingue alors trois périodes dans la vie de Jules Lechevalier, chacune traversée par différentes phases d'activités. Une première, centrée sur le début des années 1830, au cours de laquelle notre personnage fut un membre actif des mouvements saint-simonien puis fouriériste. Une seconde, qui correspond essentiellement aux années stables de la monarchie de Juillet, durant laquelle Lechevalier développa ses propres théories d'économie sociale dans la presse tout en menant de grands projets financiers dans les colonies. 1848 introduisit clairement une rupture dans la vie de Jules Lechevalier, puisque ce dernier se lança dans la réalisation de projets associatifs et coopératifs, en France puis en Grande-Bretagne. Pour chacune de ces phases et périodes, nous pouvons nous appuyer sur un corpus de sources assez complètes. On bénéficie certes des récits de vie de Jules Lechevalier, mais aussi de correspondances, de témoignages de proches, d'articles de journaux ou encore de documents administratifs. Un tel corpus, bien qu'éparpillé et incomplet, fut une véritable aubaine pour reconstituer une vie et une pensée aussi mobiles que complexes. Il nous a permis de corroborer les assertions portant sur la vie de Lechevalier, émanant de ses proches ou de son propre chef. Les quelques doutes subsistants sont précisés dans les notes de bas de page.

Le lecteur trouvera en annexes la liste des sources consultées. Certaines correspondent à des périodes bien distinctes de la vie de Lechevalier. Pour la

¹ Charles Pellarin, *Une page de l'histoire du saint-simonisme et du fouriérisme. Notice sur Jules Lechevalier et Abel Transon*, Paris, imprimerie nouvelle, association ouvrière, 1877, 20 p.

² Guy Thuillier et Jean Tulard, *la méthode en histoire*, (1986), PUF, QSJ, 1993, p. 99.

³ H. Desroche, *op. cit.* voir ci-dessus.

période saint-simonienne, la plupart des documents ont été consultés dans les archives des fonds Enfantin et d'Eichthal de l'Arsenal, complétés par le fonds Alfred Pereire de la Bibliothèque nationale de France et du fonds d'Eichthal de la Bibliothèque Thiers. La majorité des sources sur la période fouriériste proviennent des papiers de Fourier et de Considerant aux archives sociétaires du C.A.R.A.N., qu'on peut compléter avec les archives Considerant de l'E.N.S. rue d'Ulm. Les Archives nationales contiennent également diverses sources, notamment en ce qui concerne la presse ou les affaires judiciaires, que nous avons pu compléter avec des dossiers des Archives de Paris. Au C.A.R.A.N., comme aux Archives de Paris, nous avons pu trouver des copies d'actes civils permettant d'élaborer partiellement la généalogie des Lechevalier. Ces documents complètent les informations du Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, d'où proviennent la majorité des sources utilisées pour retracer les projets coloniaux de Jules Lechevalier. De nombreuses bibliothèques et plusieurs centres d'archives, en France comme à l'étranger, contiennent quelques manuscrits ou imprimés de Jules Lechevalier. C'est le cas, entre autres, de la B.H.V.P., des bibliothèques universitaires de la Sorbonne ou de Besançon, des Archives de Bordeaux ou d'Indre-et-Loire, ou encore des Archives de Moscou ou de l'Institut d'Histoire sociale d'Amsterdam. Jules Lechevalier a également laissé quelques traces en Allemagne et nous a surtout menés à suivre sa piste en Angleterre, où des documents le concernant sont conservés à Oxford, Cambridge, et surtout Londres.

A côté de ces sources qui permettent de reconstituer l'histoire des entreprises menées par Jules Lechevalier, nous avons également constitué un important corpus d'œuvres théoriques imprimées, sous formes de brochures, d'articles, de rapports et d'études. Il s'agit d'une littérature que nous relient *a posteriori* à l'économie sociale. Elle fait apparaître à la fois des textes d'opinion et des enquêtes empiriques, des cours théoriques et des discours de propagande, des projets associatifs ou coopératifs et des réflexions sur des expériences. Parfois, un même recueil présente plusieurs de ces textes, la démarche et le discours variant au sein d'un même article. Enfin, si Jules Lechevalier a consacré des études à la pensée d'auteurs comme Saint-Simon ou Charles Fourier, il y a parfois mêlé ses idées personnelles. Pour faciliter la lecture de notre travail, nous avons pris soin de mettre en italique les citations de Jules Lechevalier. Notre personnage adhère en général avec ferme conviction aux idées qu'il défendait, ce sans quoi il n'aurait pas sacrifié sa vie à promouvoir des institutions qu'il pensait être foncièrement d'intérêt général. Il nous importe de prouver cette affirmation, tant par souci de véracité que par respect pour une œuvre dense, variée et complexe, à laquelle nous avons essayé d'offrir une cohérence.

Première partie (1806-1833)

*« A la recherche d'un
nouveau dogme social »*

Du saint-simonisme au
fouriérisme... Une jeunesse
bien mouvementée

Chronologie indicative

1799	25 décembre : Bonaparte Premier Consul		
1802	20 mai : rétablissement de l'esclavage dans les colonies		
1803	12 avril : loi réaffirmant l'interdiction des coalitions ouvrières et patronales Mai : fin de la paix d'Amiens		
1806			21 avril : naissance de Jules Lechevalier à la Martinique
1809	Conquête des Antilles par les Anglais		
1814	Les Anglais se retirent des Antilles françaises		
1815	29 mars : abolition de la traite 22 juin : seconde abdication de Napoléon 8 juillet : seconde restauration monarchique		
1816			12 octobre : entrée au Collège de Pontlevoy
1820		Saint-Simon crée <i>l'Organisateur</i>	
1822	Mars : nouvelles mesures restrictives sur la presse	Fourier publie le <i>Traité de l'association domestique et agricole</i>	30 août : Jules Lechevalier quitte le collège ; début de longues années d'études
1824		Leroux fonde le journal <i>le Globe</i>	
1825	29 mai : sacre de Charles X	20 mai : décès de Saint-Simon Juillet : publication du <i>Producteur</i>	
1827		Hegel rencontre Victor Cousin à Paris	
1828	18 juillet : loi libérale sur la presse		
1829	8 août : formation du ministère Potignac	Août : publication de <i>l'Organisateur</i> 24 décembre : Bazard et Enfantin à la tête de la doctrine saint-simonienne	Mai : Jules Lechevalier part étudier en Allemagne
1830	27-29 juillet : Trois Glorieuses 9 août : Louis-Philippe roi des Français	Mars : emménagement des saint-simoniens à la rue Monsigny Août-octobre : <i>le Globe</i> devient saint-simonien	26 février : profession de foi saint-simonienne de Jules Lechevalier Octobre-novembre : mission du Sud-Ouest 24 décembre : nomination au second degré de l'Eglise saint-simonienne
1831	22 mars : réforme de la Garde nationale Novembre : révolte des canuts lyonnais	Janvier : début de l'Enseignement Central Novembre : séparation de Bazard et d'Enfantin, division au sein de l'Eglise	Avril-mai : mission de l'Ouest Juin-novembre : mission de l'Est 19 novembre : Lechevalier quitte Enfantin 24 décembre : lettre sur la division
1832	Mars-avril : épidémie de choléra à Paris 5 juin : émeute du cloître Saint-Merri	Avril : retraite des saint-simoniens à Ménilmontant Juin : lancement du <i>Phalanstère</i> Juillet : décès de Bazard	Février-mars : conférences sur le fouriérisme Jan-décembre : école de Charles Fourier et <i>Théorie sociétaire</i>
1833	28 juin : loi Guizot sur l'enseignement primaire	Mars : début des travaux du Phalanstère Août : procès des saint-simoniens	Janvier : début des cours sur la « Science de l'Humanité » Janvier-Juillet : <i>de la Réforme industrielle</i> Collaboration à <i>l'Europe littéraire</i>

Introduction à la première partie : « Progrès-Industrie-Association »

La vie de Jules Lechevalier fut liée dès sa jeunesse à trois courants de pensée qui ont atteint une dimension historique universelle et symbolique dans le domaine des idées philosophiques, politiques, économiques et sociales : l'hégélianisme, le saint-simonisme et le fouriérisme. La formulation même de ces noms de pensées est source d'ambiguïtés résultant des associations parfois floues entre un penseur, sa pensée, et les hommes qui s'en sont revendiqués. Cette ambiguïté serait anodine si ces trois systèmes étudiés, prônés, puis critiqués par Jules Lechevalier, et tant d'autres de sa génération, n'avaient pas eu une influence considérable sur les idéologies dominantes du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle. Karl Marx, qui d'ailleurs avait étudié ces trois systèmes, ne se considérait pas comme « marxiste ». Son exemple témoigne ironiquement du danger de la transformation d'une pensée en système, et d'un système en idéologie. Hegel ou Saint-Simon, de même, auraient sans doute pris leur distance avec les hégéliens ou les saint-simoniens, comme Fourier le fit d'ailleurs avec les premiers fouriéristes.

Hegel, Fourier et Saint-Simon sont de la même génération¹. Nés sous l'Ancien Régime, ils ont connu la Révolution, et ont rédigé leurs premières œuvres sous l'Empire. Tous trois décèdent dans une Europe dominée par le système de Metternich, dont les fondements étaient déjà contestés. A leur mort, des disciples s'approprièrent l'héritage de leur pensée. Nés pour la plupart après la Révolution, ces disciples incarnaient une nouvelle génération. Jules Lechevalier en faisait partie. Entre 1825 et 1832, il fréquenta les cours de Hegel, lut les premières œuvres posthumes de Saint-Simon et rencontra Fourier. Il vit successivement en chacun de ces auteurs, auxquels il consacra de longs mois d'études le « génie » des temps à venir, avant de vulgariser leur pensée pour les faire connaître du public.

D'emblée, soulignons que sa première approche de ces pensées se fit par le biais d'intermédiaires. Ce fut Victor Cousin qui l'initia à Hegel, le groupe du *Producteur*² qui lui fit connaître Saint-Simon, et Victor Considerant qui l'introduisit à Charles Fourier. Il ne fut donc qu'un disciple de la « seconde heure » pour chacun de ces penseurs, mais se révéla être un de leurs plus actifs propagandistes, avant de devenir un de leurs premiers critiques.

Ici apparaissent deux singularités de la personnalité de Jules Lechevalier. A travers son histoire, on pourra voir comment une pensée peut devenir doctrine et

¹ Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831), Claude Henri Rouvroy de Saint-Simon (1760-1825), François Marie Charles Fourier (1772-1837).

² Journal fondé à la mort de Saint-Simon par P. Enfantin, O. Rodrigues, L. Halévy, Dr. Bailly et Duvergier.

susciter un mouvement, ou plutôt une école¹. Sur ce point, nous ne ferons que compléter très modestement les histoires du saint-simonisme et du fouriérisme², en mettant en avant le rôle singulier que Lechevalier joua dans chacune de ces écoles. Son action permet de comprendre en partie quelles étaient les aspirations réelles de leurs protagonistes, et de chercher en quoi elles peuvent être assimilées à un échec ou à une réussite sur le plan collectif comme sur le plan individuel. L'autre singularité fut cette capacité de Jules Lechevalier à se livrer corps et âme dans une pensée pour y déceler la clé de son salut et celui de l'humanité. Son attitude ne fut pas isolée. Comment comprendre que plusieurs jeunes gens de sa génération, promis souvent à de belles carrières, ont pu sacrifier une partie de leur vie à professer des doctrines, souvent incompréhensibles pour ceux à qui elles étaient destinées, à savoir le peuple ou les travailleurs dont la majorité étaient encore illettrés ?

On a souvent classé les pensées de Hegel, Saint-Simon et Fourier, résumées en système et assimilées à des doctrines dans les « premiers socialismes » - quand ils ne sont pas considérés directement comme les « premiers socialistes ». Il s'agit là d'une grave erreur. Jamais ces trois penseurs ne se sont désignés comme tels, et de toute façon ils ne l'auraient pas pu, puisque le terme « socialisme » n'a commencé à se développer qu'après leur mort. En revanche, la plupart de leurs disciples, comme Buchez, Pierre Leroux, Victor Considerant ou Jules Lechevalier se sont délibérément rangés sous l'étiquette « socialiste » à un moment de leur vie. Mais lorsqu'ils s'assurèrent comme tels, à partir de la fin des années 1840, les premiers saint-simoniens et fouriéristes avaient déjà plus de vingt ans. Il est néanmoins évident que ces écoles ont un rôle précurseur dans le socialisme. Mais avant 1848, le socialisme n'avait pas un sens politique. Il signifiait avant tout le choix de privilégier une approche sociale dans l'étude de la société. Il se définissait avant tout comme une science.

Le socialisme post-marxiste a été considéré « scientifique » par opposition au socialisme « utopique » qui le précédait. Il s'agit là d'une aberration, tant ce premier socialisme était avant tout une démarche scientifique. Ces pensées ont permis l'élaboration de méthodes pour l'étude des faits sociaux et de leurs manifestations. Cela s'explique par le vécu de leurs auteurs. La génération de Hegel, Saint-Simon et Fourier, entre autres, a été témoin de bouleversements politiques considérables. Des dynasties pluriséculaires ont été balayées par la Révolution et les guerres, et de nouveaux principes politiques remettant en cause l'ordre social et religieux de l'Ancien Régime ont été proclamés. En même temps, ces penseurs ont pris conscience des changements économiques liés à l'industrialisation, et des répercussions que celle-ci pouvait avoir sur la société. Ils avaient la ferme conviction de vivre une époque de transition. La

¹ Un mouvement supposerait la possibilité d'agir sur les masses, ce que le XIX^{ème} siècle ne permettait pas encore. De plus les préoccupations de ces pensées étaient avant tout scientifiques et littéraires, et non pas politiques.

² Le lecteur se reportera à la bibliographie pour trouver la liste des ouvrages sur l'histoire du saint-simonisme et du fouriérisme.

mission de leurs héritiers fut par la suite de formuler ce nouvel ordre politique et social annoncé. Mais la succession de régimes politiques de courtes durées en Europe depuis 1789 montrait que l'établissement d'un principe politique seul ne suffisait pas à rétablir l'ordre. L'Ancien Régime reposait à la fois sur une doctrine spirituelle admise de tous, le christianisme, et un pouvoir temporel qui structurait la société, la féodalité. Et si les théoriciens admettaient que ce système était bien révolu, ils éprouaient une certaine nostalgie à l'égard de l'ordre et de la stabilité qu'il avait permis. Enoncer de nouveaux principes politiques ne suffisait plus, il fallait trouver un nouveau principe spirituel et social. Plusieurs jeunes gens comme Jules Lechevalier allaient se mettre à sa quête.

L'hégélianisme, le saint-simonisme et le fouriérisme ont souvent été classés parmi les théories d'économie politique. Ils y méritent bien leur place pour le renouveau qu'ils lui ont apporté. Mais à l'origine, ces pensées ont très sévèrement critiqué l'économie politique de leur époque¹. Leurs auteurs et leurs disciples avaient même la prétention de fonder une nouvelle science. Hegel, dans ses premiers textes, évoqua l'économie politique comme « une de ces sciences qui sont nées des temps modernes » et qui aboutit aux incohérences des résultats des actions d'êtres isolés². Plus tard, Lechevalier, en cherchant à définir l'école de Charles Fourier, refusa de l'inscrire dans la lignée de l'économie politique, considérant cette dernière non pas comme une science, mais comme un simple constat des désordres du commerce et de l'industrie³.

Les théories de Saint-Simon et de Fourier, contrairement à celles de Hegel, ne peuvent pas non plus être considérées comme des théories politiques, puisque leur démarche privilégie le social et tend à minimiser le rôle du politique. Par contre, il y a chez ces trois auteurs une vision progressiste de l'histoire. Tous trois proposent une nouvelle lecture de l'histoire de l'humanité avec des phases liées aux structures sociales et politiques. Là encore, leurs conceptions ont joui d'un formidable retentissement au cours du XIX^{ème} siècle en contribuant à universaliser l'histoire des hommes et en confirmant l'idée de possibles améliorations des conditions de vie. Cette idée de progrès impliquait qu'il n'était plus nécessaire d'attendre le royaume des cieux pour jouir de l'abondance et du bien-être. Dès lors, des énergies pouvaient être libérées en ce sens. Jules Lechevalier, comme bien d'autres, ne manqua pas de s'approprier ces lectures de l'histoire. Elles ont certes montré depuis leurs limites, mais le

¹ Nous verrons qu'à travers ces critiques, c'était essentiellement la politique économique de leur époque qu'elles rejetaient.

² Henri Denis, *Histoire de la pensée économique*, P.U.F, 1966, rééd. 1990, pp. 387-388. Dans les *Principes de la philosophie du droit* de Hegel, « économie politique » a été souvent traduite de « Staatsökonomie » qui pourrait aussi être interprétée comme « économie de l'Etat » et source de nombreuses confusions. (Hegel, *Principes de la Philosophie du Droit ou Droit naturel et Science de l'Etat en abrégé*, 1821. texte traduit par Robert Derathé, Paris, Vrin, 1993, p. 358.)

³ Voir chapitre 3.

progrès au XIX^{ème} siècle devint une valeur presque aussi forte que celle de liberté au siècle précédent.

Or ce progrès, entendu dans un sens encore politique chez Kant et Hegel, était chez Fourier et Saint-Simon incarné par les sciences et l'industrie. Par ces biais, le système de production et d'échange devait être transformé et organisé pour permettre l'amélioration du sort des travailleurs. Ici aussi, l'utilisation des termes de l'époque avec le vocabulaire actuel conduirait à de mauvaises interprétations. Si l'on peut considérer le saint-simonisme et le fouriérisme comme précurseurs des premiers mouvements ouvriers, il faut rappeler qu'à l'époque l'ouvrier désignait tout travailleur manuel et que la majorité des travailleurs étaient des paysans. En 1846, la France comptait plus de 6 millions d'agriculteurs parmi lesquels près de la moitié étaient des employés. Les ouvriers étaient 3 millions, répartis principalement dans le bâtiment et l'artisanat¹. Faire de Saint-Simon ou de Fourier des penseurs du mouvement ouvrier, dans le sens où on l'entendait au XX^{ème} siècle, reviendrait à considérer que ces penseurs sont passés à côté de la réalité sociale de leur époque. Par « ouvrier » et par « industrie », Saint-Simon et Fourier désignaient les travailleurs de toutes les activités de production, agricoles, artisanales ou manufacturières. Certes, leurs pensées n'ont touché que les travailleurs les plus qualifiés des milieux urbains, quand du moins il ne s'agissait pas d'actifs de secteurs non productifs. Mais à l'origine, elles s'adressaient à toutes les catégories de travailleurs.

Par le rôle accordé aux travailleurs dans ces doctrines, la dimension anti-capitaliste des pensées de Saint-Simon et de Fourier a quelquefois été exagérée. Si Saint-Simon se révéla parfois hostile aux capitalistes en les opposant aux travailleurs, ce n'était pas dans le but d'instaurer une rivalité entre eux. Il n'était pas reproché au capitaliste sa propriété en tant que telle, mais la légitimité de l'usage qu'il en faisait. Par la critique des oisifs, Saint-Simon considérait que l'usage d'une propriété devait se mériter, et cela par le travail, le talent ou la capacité à en faire une œuvre utile et productive. Au XIX^{ème} siècle, le travail et le capital ne pouvaient pas être opposés comme de nos jours. Un agriculteur ou un artisan ne pouvait que difficilement travailler s'il ne possédait pas une terre ou un atelier. Or les paysans ou les artisans salariés étaient soumis régulièrement à un chômage saisonnier. De plus, la première partie du XIX^{ème} siècle a été marquée par une baisse des salaires, accentuant la difficulté des conditions de vie des travailleurs sans terre ou sans outil. Pour assurer du travail à tous, il ne fallait donc pas abolir la propriété, mais au contraire la garantir à tous. Hegel avait écrit : « L'acte de prise de possession fait de la matière de la chose, ma propriété, car la matière ne s'appartient pas pour soi². » Il montrait la différence entre la possession, la propriété et son usage. La question de la

¹ *La société française au XIX^{ème} siècle, Tradition, transition, transformations*, sous la direction de J. Dupâquier et D. Kessler. Fayard, 1992.

² Hegel, *op. cit.*, p. 107.

légitimité de la propriété et de son usage est au cœur des pensées étudiées par Jules Lechevalier. Pour celles-ci, le travail essentiellement devait la leur conférer¹.

Si les intérêts entre le travail et le capital pouvaient diverger, c'était avant tout parce que la société était mal organisée, particulièrement au niveau de l'industrie et du commerce, qui, soumis à la doctrine du « laisser faire, laisser passer », créaient de nombreux désordres. Il fallait donc trouver le moyen d'organiser pacifiquement la société en liant les hommes entre eux pour leur intérêt commun. Le rôle de l'Etat ou de la Nation était encore trop faible pour y parvenir. De plus, il fallait des corps intermédiaires entre les individus et ces entités trop abstraites. Hegel exposait le problème, Saint-Simon en proposait la réponse, Fourier en donnait la solution : il s'agissait de l'association. Tel fut le cheminement poursuivi par Jules Lechevalier dans sa quête de réforme sociale. L'association devait être la clé du nouvel ordre social.

La philosophie des Lumières avait permis d'aboutir aux principes politiques résumés par le triptyque « Liberté-Egalité-Fraternité », mis à l'honneur sous la Révolution. Ces valeurs s'estompaient dans les années 1820. Les républicains étaient très minoritaires en cette période de réaction. Seul le romantisme continua à exploiter le thème de la liberté, dans un sens toutefois bien différent. Elle subsistait aussi au sein du libéralisme ou du nationalisme, mais ces doctrines ne répondaient pas aux préoccupations immédiates du peuple. Les saint-simoniens et les fouriéristes, eux, se méfiaient des abstractions. Ils proposèrent à la population l'amélioration de son sort et de ses conditions de vie. La liberté devait être matérialisée par la possibilité d'en user ; or la pauvreté ne le permettait pas. Quelle était la liberté d'un homme qui ne pouvait pas fonder un foyer ou s'installer où bon lui semblait ? Cette vision pécuniaire de la liberté est critiquable à juste raison. Mais la liberté au sens politique n'était pas pour autant déniée par des hommes comme Jules Lechevalier. Au contraire, ils la prolongeaient dans la sphère économique et sociale par la notion de progrès.

De même l'égalité entre les hommes était-elle redoutée. Le christianisme avait écrasé les hommes au nom de l'égalité devant Dieu, les jacobins les avaient opprimés au nom de l'égalité devant la raison. Lechevalier craignait alors l'égalitarisme, et partant d'une vision naturaliste de l'homme et de la société, il constatait les différences entre les individus. Or la vie des individus était liée à leur travail. C'était donc dans le domaine de cette activité qu'il fallait concevoir des relations justes et équitables. Il ne s'agissait donc plus de se préoccuper de l'Etat, des lois ou de la juridiction, mais de l'industrie, qui était au cœur même des préoccupations quotidiennes des individus et source de progrès. L'intérêt porté par Jules Lechevalier à l'industrie, qui avait alors un sens plus noble que celui actuel, occultait la notion d'égalité. L'industrie était le

¹ A cette fin, chez Hegel, la propriété devait être garantie par l'Etat, chez Saint-Simon, la propriété devait devenir sociale, et chez Fourier communautaire. La propriété était ainsi conservée dans l'intérêt des travailleurs.

lieu d'accomplissement par le travail des activités nécessaires à l'existence. La hiérarchie qu'elle impliquait en était ainsi légitimée par les besoins.

Toutefois, les individus ne pouvaient agir de manière isolée, risquant de renforcer les désordres économiques et de créer un contexte favorable à la guerre. Ils devaient être unis autant pour leurs intérêts personnels que pour leur intérêt commun. Le moyen d'assurer le progrès par l'industrie passait par la constitution d'un nouvel ordre social et l'établissement de nouvelles solidarités entre les hommes. La fraternité chrétienne, puis républicaine, devait se concrétiser dans la sphère économique. C'était à l'association que cette mission était attribuée.

L'élaboration d'une telle construction idéologique par Jules Lechevalier s'est déroulée durant sa jeunesse, de 1824 à 1833. Après de longues années d'études brillantes et diversifiées, Lechevalier semblait à la recherche d'un système capable de satisfaire son insatiable curiosité intellectuelle. Imprégné à la fois de spiritualité et de scientisme, il espérait trouver la solution globale aux problèmes de l'humanité. Il était en quête d'un nouveau dogme capable de stabiliser la société tout en lui assurant le progrès promis par les sciences. En cela, le saint-simonisme et le fouriérisme se sont successivement révélés à lui. Cette première partie a pour objet de retracer le parcours et l'évolution idéologique de Jules Lechevalier durant ces années, qui ont déterminé de manière durable son avenir, mais également celui de centaines, voire de milliers d'individus, qui comme lui partageaient les mêmes aspirations, et furent influencés par l'enthousiasme de ses premiers discours. Le rôle de Jules Lechevalier au sein du saint-simonisme, puis du fouriérisme avait déjà été mis en valeur par Henri Louvancour au début du XX^{ème} siècle¹. Son ouvrage constitue à nos yeux le travail le plus approfondi sur Jules Lechevalier, dans la mesure où ce dernier joua un rôle primordial dans le passage d'un grand nombre de personnes du saint-simonisme au fouriérisme. Comme Louvancour, nous nous sommes principalement appuyés dans cette partie sur les sources saint-simoniennes de l'Arsenal et sur les archives fouriéristes du CARAN. Toutefois, nos objectifs étant de toute évidence différents, nous avons pu éclaircir davantage le rôle de Jules Lechevalier à la lumière d'événements antérieurs ou de témoignages postérieurs. Pour cela, les travaux réalisés sur les saint-simoniens ou les fouriéristes nous ont également permis de résoudre une grande partie du mystère Lechevalier, sur lequel nous avons essayé de lever le plus de zones d'ombre possible. La période étudiée dans cette première partie a effectivement été marquée par la participation de notre personnage à de nombreux projets utopiques. Il nous appartiendra de montrer en quoi et comment les germes d'une future économie sociale ont été cependant semés.

¹ Henri Louvancour : *De Henri Saint-Simon à Fourier. Etude sur le socialisme romantique français de 1830*, thèse de droit, Paris et Chartres, Durand, 1913.

Chapitre 1 : Origines, Enfance, Etudes (1806-1829)

Il semblerait inconcevable d'élaborer la biographie d'un individu sans évoquer ses origines familiales et sociales. Où a-t-il grandi ? Comment vivait sa famille ? Quelle éducation a-t-il reçu ? La série de ces questions semble incontournable, comme si leurs réponses étaient absolument nécessaires pour comprendre une personne. Elles révèlent l'importance accordée au passé d'un individu. Le bon sens admet sans peine que pour savoir où l'on va, il faut d'abord savoir d'où l'on vient. Et l'historien, à qui il ne viendrait pas l'idée d'étudier le moindre fait historique sans l'avoir replacé auparavant dans son contexte, ne nierait pas l'évidence de ce postulat. Mais ce même historien oublie souvent qu'il écrit les faits historiques une fois qu'ils se sont déroulés et qu'il en connaît l'issue et les conséquences. La nécessité de connaître le passé est néanmoins indéniable. Si cette tâche n'était pas assumée par les historiens, il se développerait des mythes ou des idéologies dont les risques sont bien connus. Toutefois, les réflexions qui animent l'histoire collective sont-elles identiques à celles d'une histoire individuelle ? Si l'histoire incite à une réflexion sur nos origines collectives, une réflexion sur les origines individuelles ne tend-elle pas à privilégier une démarche socio-psychologique ? La vie d'un homme se construirait dans la continuité de ses origines familiales et socioculturelles, et si au contraire il s'en détachait, cela s'expliquerait en terme de réaction. L'individu ne pourrait échapper à son passé, il en serait déterminé. Ces réflexions ont un lien direct avec la vie de Jules Lechevalier. Influencé par les sciences sociales émergentes, il s'est posé la question de l'héritage familial, entendu dans un sens déjà plus large que celui financier. Constatant le poids social de la famille dans la vie d'un individu, il chercha comment l'en soustraire, tout en prenant conscience des dangers encourus à minimiser le rôle de la famille¹.

La vie de Lechevalier témoigne néanmoins de la possibilité d'échapper à un destin social préétabli. Ce fils de négociant semblait destiné à suivre comme son frère la carrière tracée par son père et ses oncles. Il choisit pourtant une autre voie. Evidemment, il avait davantage de liberté pour cela, bénéficiant d'une manne financière importante, et ayant joui d'une instruction très poussée. On peut trouver dans son enfance de nombreuses explications à ses positions et aux préoccupations de sa vie adulte. Mais on peut aussi en trouver beaucoup qui tranchent avec ses origines, non pas par réaction, mais tout simplement par convictions personnelles, indépendamment de toute influence reçue. Tracer les grandes lignes des origines familiales et sociales de Jules Lechevalier permet de replacer des faits dans leur contexte. Il devint publiciste et écrivit sur la société dans laquelle il vivait. Son expérience personnelle a joué un rôle important dans sa pensée. Jules Lechevalier prétendait avant tout être un homme d'action, un homme de terrain. Pour justifier sa pensée et ses limites, il importe de connaître

¹ Jules Lechevalier n'était pas aussi hostile à l'héritage que les saint-simoniens. Il se montra également très critique à l'égard des positions de Charles Fourier sur la famille.

ce qu'il a vécu. Au risque de tomber dans le travers que nous dénonçons, on pourra voir aussi comment plusieurs de ses pensées et idées émises à l'âge adulte éclairent parfois son enfance, sur laquelle nous avons peu de documents et d'informations. Mais le peu dont nous disposons a au moins le mérite d'apporter quelques éclaircissements sur l'histoire de ce témoin individuel d'une histoire collective.

Les origines de Jules Lechevalier nous transportent directement de la Gironde des armateurs et négociants du XVIII^{ème} siècle aux Antilles du début du XIX^{ème} siècle. Ses études et son instruction nous ont poussé à ouvrir les portes d'un lycée de la Restauration, puis celles des universités, avant de nous obliger à nous pencher plus longuement sur la vie intellectuelle européenne des années 1820. Ces thèmes et ces aspects se sont improvisés des sujets d'étude que nous n'aurions jamais songé à aborder en étudiant Jules Lechevalier d'après ce que nous connaissions de sa vie adulte. Il s'agit là d'une preuve de l'originalité de son parcours qui échappe, en partie, aux lois des déterminismes sociaux et familiaux. D'un point de vue purement historique, reconstituer l'enfance et la jeunesse de Jules Lechevalier nous a obligé à mobiliser presque tous les corpus d'archives que nous avons à notre disposition. Il n'existe, hélas, pas de fonds Lechevalier. Cela s'explique, entre autres, par l'absence de descendance. Ainsi les archives et les informations propres à sa famille sont-elles disséminées dans la quasi-totalité des centres et des bibliothèques où nous avons mené nos recherches. Quoi qu'il en soit, nous avons tout de même pu dresser sa généalogie¹ et réécrire les quelques lignes de son enfance et de sa jeunesse.

¹ Voir ci-dessous p. 44.

I. Généalogie de Jules Lechevalier : de la prospérité du négoce bordelais à l'installation désastreuse en Martinique.

Ces quelques pages élaborées à partir des rares documents découverts sur la famille Lechevalier permettent de tracer l'évolution d'une famille de négociants sur près d'un siècle, et quatre générations. Cette histoire se déroule du milieu du XVIII^{ème} siècle au milieu du XIX^{ème}. Entre ces deux périodes, la Révolution stoppa l'ascension financière de la famille. L'étude de l'évolution des affaires de la famille Lechevalier ne prétend pas illustrer la tendance réelle de l'évolution du commerce français et outre-mer sur la même période. On peut seulement constater que le contexte économique et commercial à Bordeaux au cours de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle leur a été très profitable, alors que leur installation en Martinique à partir de la fin du siècle a abouti à une série de faillites dans lesquelles le contexte politique a souvent joué un rôle majeur. Mais indépendamment des préoccupations économiques, le parcours de la famille Lechevalier permet à Jules de naître d'un père bordelais et d'une mère créole, dans une famille encore très aisée, dont le milieu et les origines auraient pu le pousser à un mode de vie plutôt conservateur.

1) La fortune des Lechevalier, négociants bordelais

Originaire de Bordeaux, la famille Lechevalier a acquis sa fortune au cours du XVIII^{ème} siècle grâce au commerce maritime. Son implantation en Martinique était récente et elle ne possédait alors apparemment pas d'exploitation sur l'île, tout comme les Lespinas, la famille maternelle de Jules Lechevalier¹. Malgré la charge « Saint-André » qu'elle accolait parfois à son nom, la famille Lechevalier ne faisait pas partie de ces grands notables bordelais étudiés par Jean Tudesq². Les nobiliaires de Guyenne l'excluent, laissant supposer que l'ancien office de chevalerie n'a jamais été récompensé du moindre titre de noblesse³. Rien ne permet non plus de supposer un

¹ L'étude de Jacques Petitjean Roget et Eugène Bruneau-Latouche sur les personnes et les familles à la Martinique au XVIII^{ème} siècle ne mentionne aucune des deux familles. (Jacques Petitjean Roget et Eugène Bruneau-Latouche, *Personnes et familles à la Martinique au XVIII^{ème} siècle, d'après recensements et terriers nominatifs*, Paris, Désormeaux, 2000.) Aucune trace non plus des Lechevalier ou des Lespinas ne peut être trouvée dans une étude sur la généalogie, les acquisitions, les ventes et les alliances d'anciennes familles martiniquaises avant 1901 (Eugène Bruneau-Latouche, Chantal & Philippe Cordic, *209 familles subsistantes de la Martinique, Notices généalogiques, Acquisitions, Ventes, Echanges, Alliances et Descendances antérieures à 1901*, Paris, Aix-en-Provence, Fort-de-France, 2002.) Le Centre des Archives d'Outre-Mer ou les Archives départementales de la Martinique ne semblent pas disposer non plus de documents attestant un enrôlement foncier des Lechevalier ou des Lespinas avant la fin du XVIII^{ème} siècle.

² A.-J. Tudesq, *Les grands notables en France (1840-49), étude historique d'une psychologie sociale*, Bordeaux, 1964.

³ *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces*, par O'Gilvy, Bordeaux, 1806 ; complété par J. de Bourrousse de Laffore, Paris, Champion, 1883.

enracinement lointain des Lechevalier dans cette région de France¹. En dépit des difficultés pour retrouver les ascendants de Jules Lechevalier², quelques registres d'état civil permettent néanmoins de remonter jusqu'à un grand-père de Jules Lechevalier. Le sieur André Lechevalier, le père de Jules, était le fils d'un négociant bordelais nommé Jean Lechevalier, et marié à Pauline Pudeffer³. Le couple eut au moins 6 enfants qui arrivèrent à l'âge adulte : André, Hubert, Jacques, Anaclét Jean⁴, Jeanne-Bertrande et Marie-Bertrande Edmée.

Faute de disposer de documents sur le patrimoine des parents de Jules Lechevalier, il est néanmoins possible de se faire une idée des capacités financières de la famille en étudiant les finances d'un autre de ses membres. Grâce à la faillite commerciale d'un oncle de Jules prénommé Hubert, on peut retrouver une trace du patrimoine des Lechevalier⁵. Si on ne sait comment leurs richesses ont été accumulées, on peut au moins savoir comment elles ont été dilapidées ! Hubert Lechevalier épousa Marie-Aimée Rozain. Ils eurent au moins deux enfants auxquels le père fournissait une pension de 7000 Livres par an. De Bordeaux, celui-ci avait déménagé pour Nantes en Thermidor de l'an XII (juillet 1804), où il devint chargé du service des transports militaires dans la 12^{ème} division. Comme son frère Jacques, créancier pour service de transports militaires, il semble avoir aussi baigné dans le milieu des armateurs. En 1806, année de naissance de Jules Lechevalier, il se trouvait retenu à Sainte-Pélagie pour dettes. Mais son dossier de faillite faisait apparaître à son actif un total de 222 220 Livres dont 26 978 Livres en immeubles. C'est précisément la partie relative à l'immobilier qui permet de se faire une idée du niveau de vie de la famille Lechevalier. Ainsi possédait-elle une demeure dans la commune de Saint-Sardos, près d'Agen, dans le Lot-et-Garonne, sur un terrain appelé

¹ Pierre Meller, *Les anciennes familles dans la Gironde*, Bordeaux, 1896.

² Il faut dire aussi que la trace des Lechevalier est difficile à suivre, non seulement en raison de leurs nombreux homonymes, mais aussi à cause des différentes orthographes qui leur ont été imposées au cours des différentes inscriptions dans les diverses correspondances les concernant, comme dans tous les types de registres où ils apparaissent. Ainsi Jules Lechevalier fut souvent anobli en « Le Chevalier », ou vit pousser un « l » à son nom, devenant ainsi « Lechevallier ». Le double « l » a pu aussi être associé au type d'écriture chevaleresque : « Le Chevallier », qui a pu aussi d'ailleurs s'écrire avec une minuscule pour le déterminant : « le Chevallier ». Ajoutons à cela l'ajout du nom « Saint-André » qui n'avait pourtant rien d'officiel, avec ou sans le trait d'union, Jules Lechevalier St André put devenir ainsi une fois « le Chevalier de Saint-André », comme il fut simplement « Mr Andre » pour des Anglais, qui supprimèrent évidemment l'accent aigu. Toutes ces orthographes prêteraient à croire que les Lechevalier, à commencer par Jules, auraient voulu utiliser plusieurs identités, comme pour compliquer les recherches d'éventuels futurs historiens... Elles révèlent aussi le peu de rigueur encore au début du XIX^{ème} siècle sur l'orthographe des noms propres.

³ CAOM, registres des baptêmes, mariages, décès de la Martinique, paroisse de Saint-Pierre-Le Mouillage. Acte de mariage de Lechevalier André et Lespinas Marie-Anne.

⁴ Anaclét Jean, négociant comme son père et deux de ses frères, s'était marié à Catherine Lamaignière, fille de greffier, le 5 juin 1788 en la paroisse de Saint-Projet à Bordeaux. (Pierre Meller, *Etat-Civil des Familles Bordelaises avant la Révolution, mariages*, Bordeaux, 1909.)

⁵ Archives de Paris. D11U3, carton 37, dossier 2421, greffe 10232, faillite de Lechevalier Hubert, négociant à Bordeaux, 15 novembre 1806.

Beulaigues, évalué d'après un partage par acte notarié entre frères et sœurs en l'an IV (1795-96) à 11 826 Livres. Par ailleurs, Hubert avait acheté à crédit sur 10 ans avec ses deux sœurs une métairie à Bernardillon pour la somme de 23 652 Livres. Enfin, la mère avait transmis à ses enfants en héritage une maison à Bordeaux, rue de la Douane. Bien que la propriété fût encore indivise entre les frères et sœurs, Hubert évaluait sa part à 1 500 Livres, sachant qu'il existait sur cette portion « une inscription à son préjudice faite par le gouvernement pour reliquat d'un fermage de bien national non liquidé¹ ». Négociants sous la période révolutionnaire, il semblerait que certains Lechevalier aient su parfois tirer profit des troubles et désordres politiques et économiques.

La possession de ces trois propriétés ne fait pas pour autant des Lechevalier des grands bourgeois capitalistes². Mais ceux-ci avaient manifestement les moyens de poursuivre leur enrichissement. A la fin du XVIII^{ème} siècle, un noble qui bénéficiait d'un revenu de 4000 Livres passait pour riche, bien que cela le plaçât déjà très loin derrière les revenus des grands financiers³. En 1810, Desmarests, un filateur de Seine-Inférieure, avait une fortune évaluée à un million, alors que son père ne lui avait légué que 40 000 Francs. Quelques années plus tard, Oberkampf réalisait à Jouy un profit annuel de 800 000 Francs⁴. Ces deux exemples symboliques des débuts de la révolution industrielle permettent de donner une idée de la position commerciale des Lechevalier. Bien sûr, il serait absurde de confondre revenus, profits, et propriétés immobilières. Mais en observant la masse des créances et des dettes d'Hubert Lechevalier, on réalise combien son activité commerciale dut être lucrative. Le total des dettes envers ses créanciers s'élevait à 173 232 Livres, tandis que son actif s'élevait à 222 220, dont 105 019 en prêts à des débiteurs, et 35 223 à des entrepreneurs de transports. La provenance des créances témoignait d'ailleurs de l'étendue des liens commerciaux des Lechevalier et de l'étendue de leurs réseaux : Bordeaux, Saint-Malo, Amsterdam, Paris,

¹ AdP, idem.

² Evaluer et comparer la valeur de ces biens s'avère complexe pour la période. Alors que depuis 1795 le Franc était l'unité monétaire en vigueur, et que la loi de Germinal an XI (avril 1803) devait stabiliser la monnaie, le dossier est libellé en Livres, car les biens ont peut-être été estimés selon leur valeur prérévolutionnaire. Mais si c'était le cas, l'inflation les aurait considérablement dépréciés. Aussi, à l'automne 1810, l'écu de 6 Livres avait été tarifé à 5,80 Francs, pour accélérer sa refonte. En théorie le Franc devait être équivalent à la Livre à la différence d'1/81^e (81 Livres valaient 80 Francs.) (Voir Guy Thuillier, *La Monnaie en France au début du XIX^{ème} siècle*, Genève, Droz, 1983, p. 428.) Alors, les valeurs seraient ainsi directement convertibles en Francs, d'autant plus que les huissiers n'auraient eu aucun intérêt à surestimer la fortune de l'endetté.

³ Guy Chaussinand-Nogaret, *Gens de finance au XVIII^{ème} siècle*, Bordas, 1972, rééd. Bruxelles, Complexe, 1993, p. 126.

⁴ F. Braudel et E. Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France, III, 1789-1880*, Paris, PUF, 1976, rééd. Quadrige, 1993, p. 87.

Barcelone, Bayonne, la Martinique, Bilbao... Ces relations étaient en outre peut-être déjà entretenues depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle¹.

Les crises et les guerres des périodes révolutionnaire et impériale ruinèrent considérablement le commerce maritime, particulièrement à Bordeaux et à Nantes, où les importations provenaient majoritairement des colonies, et dont une grande partie des exportations étaient destinées à la Mer du Nord. En 1803, les Anglais capturèrent 63 des 155 navires bordelais, et en 1808, presque aucun navire étranger commercial ne put aborder les côtes françaises². Certes, plusieurs armateurs trouvèrent sans doute, à l'instar de Hubert et de son frère Jacques Lechevalier, l'occasion de redéployer une partie de leur activité commerciale sur le transport militaire. Mais la Navale ne pouvait être un marché aussi florissant et fructueux que celui du vin ou des denrées coloniales. Une interrogation subsiste néanmoins sur la nature du commerce des Lechevalier. On ne bénéficie d'aucun document permettant de connaître les produits et les denrées qu'ils achetaient, transportaient et vendaient. On peut supposer que le commerce du vin et des spiritueux faisait partie des échanges avec les Anglais et l'outre-mer. De même, la métropole achetait du sucre, des épices, du café et du cacao aux Antilles. Jules et son frère Théodore Lechevalier ont réalisé, comme beaucoup de leurs contemporains, une étude sur la question des sucres³, dont la Martinique était un grand exportateur. Peut-être était-ce un des marchés privilégiés par la famille ? Enfin, on ne peut s'empêcher de se demander s'ils participèrent au trafic des esclaves. Officiellement la traite ne fut abolie qu'en 1815. Les Lechevalier auraient donc pu profiter du commerce d'esclaves durant toute la période précédente. On n'en a toutefois pas la preuve, et d'ailleurs leurs relations commerciales ne passaient visiblement pas par l'Afrique. Plus tard, Jules Lechevalier souhaita l'abolition de l'esclavage, mais son frère Théodore devint propriétaire d'esclaves à la Martinique⁴.

2) L'implantation malheureuse des Lechevalier en Martinique

Généalogie créole

Le trente mai 1785, après trois publications faites à la messe paroissiale du Mouillage, une petite ville portuaire attenante à Saint-Pierre de Martinique et qui y fut bientôt rattachée, pendant deux dimanches et une fête, à savoir les 22, 26 et 29 du mois de mai, le sieur André Lechevalier, négociant natif de Bordeaux, épousa Marie-Anne Lespinas, native et résidante de la paroisse. Le

¹ Archives départementales de la Gironde, 7B1109, 7B1249, 7B1266, 7B1772. Le répertoire numérique du fonds des négociants de la Gironde mentionne des correspondances commerciales, datées de 1751 à 1770, entre Le Chevalier et des marchands, des négociants en vins ou des armateurs. Ces lettres provenaient de Bordeaux, Dinan ou Londres.

² F. Braudel et E. Labrousse, *op. cit.*, pp. 102-103.

³ Théodore Lechevalier, *le sucre de cannes et le sucre de betteraves*, Paris, Grégoire, 1835. Jules Lechevalier, *Solution du conflit des trois sucres sur le marché français, avec documents et tableaux de statistiques à l'appui*, Paris, Goyer, 14 p.

⁴ CAOM, FM SG MAR//141 dossier 1272.

commissaire ordonnateur et le curé « n'ayant eu connaissance d'aucun empressement, ni opposition de la part des deux prétendants », le mariage fut accordé et célébré en toute légitimité en présence de la famille de la mariée et des témoins¹. Marie-Anne Lespinas était alors une jeune femme âgée de moins de 16 ans, née le 14 octobre 1769². Elle était créole depuis au moins deux générations, et elle vécut jusqu'à 82 ans sur la même paroisse qui la vit naître, se marier, et mourir³. Contrairement à son mari, sa belle famille, ou ses fils, elle n'était déjà plus liée à l'autre rive de l'Atlantique. Son père François Lespinas avait été marchand. Il était déjà décédé lors du mariage de sa fille. Sa veuve, Catherine Monique Tourne Dubois, prit comme époux en seconde noce un négociant de Saint-Pierre du nom de Joseph Marie Garrou⁴. De son premier mariage, elle eut au moins une autre fille, baptisée Catherine Sophie Lespinas⁵. La famille Lespinas resta présente auprès de Marie-Anne et devint liée aux Lechevalier, comme l'attestent les présences de Jean-Baptiste et Marie-Joseph Lespinas comme parrain et marraine de ses deux filles aînées. Il en fut de même des Garrou, la famille du beau père⁶.

Jules Lechevalier naquit le 21 avril 1806 dans la ville de Saint-Pierre-le-Mouillage. Sa naissance fut déclarée trois jours après. Jules n'était en fait que son troisième prénom, précédé d'André et Louis. Il n'est pas précisé sur le registre s'il fut baptisé comme ses frères et sœurs aînés⁷. Jules était le plus jeune des enfants Lechevalier. Le premier fils, Jean-Baptiste Raimond André, était né l'année suivant le mariage de ses parents, mais décéda à peine âgé de 3 ans, en 1789⁸. Il y eut ensuite dans la famille deux sœurs jumelles, Pauline Anne et Marie Joseph Jeanne, nées le 18 septembre 1787⁹, et dont on ignore la destinée. Peut-être ont-elles quitté leur paroisse d'origine ? Par contre, on sait ce que devint le frère aîné de Jules, Théodore André, né le 28 avril 1792¹⁰, qui succéda aux affaires du père et parvint à s'imposer dans la presse coloniale, malgré les vicissitudes que lui causèrent la Martinique.

¹ CAOM, Acte de mariage de Lechevalier André et Lespinas Me-Anne. Quatre témoins apposèrent sous celles des époux leur signature à l'acte de mariage : les négociants, Gratien Anglade et Jean Dandault, le capitaine commandant du Mouillage Augustin Terrier de Laistre, et un Docteur en médecine, Pierre Arnaud Salles.

² CAOM. Acte de baptême de Lespinas mie.a. le 26 octobre 1769. Le parrain était Frédéric Boullangé et la marraine Marie-Anne de Cachy.

³ AN, 5 Mi 711, décès de Mme veuve Lechevalier, née Lespinas, le 19 septembre 1851.

⁴ CAOM. Acte de mariage de Lechevalier André et Lespinas Me-Anne.

⁵ AN, 5 Mi 614, l'acte de naissance de Théodore Lechevalier atteste que sa marraine Catherine Sophie Lespinas est la sœur de sa mère.

⁶ CAOM, Actes de naissances de Pauline Anne et Marie Joseph Jeanne Lechevalier le 18 septembre 1787. AN, 5 Mi 614, Joseph Marie Garrou, Jean-Baptiste Lespinas et Marie-Joseph Lespinas sont parrains et marraine de Pauline Anne et Marie Joseph Jeanne Lechevalier.

⁷ A.N. 5 Mi 615. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1806 et l'abandon du calendrier révolutionnaire, les registres d'état-civil ne mentionnent plus les baptêmes mais les naissances.

⁸ A.N. 5 Mi 614.

⁹ A.N. 5 Mi 614.

¹⁰ AN, 5 Mi 614.

De la Martinique, Jules Lechevalier n'en a pas conservé un souvenir aussi idyllique que celui qui inspira l'exotisme littéraire au début du XVIII^{ème} ou à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. Les Antilles n'étaient plus la terre de refuge d'aventuriers en proie à la tyrannie du régime de la Métropole. Elles n'incarnaient pas encore la lumière et l'excitation nécessaire à la sortie du « spleen baudelairien ». Certes, Jules Lechevalier considéra toujours la Martinique comme sa « patrie natale », comme à l'époque un Franc-comtois ou un Auvergnat évoquaient leur région d'origine sous le nom de patrie. Mais Jules Lechevalier revendiquait aussi ses origines bordelaises, et s'il consacra à l'âge adulte plus de dix années de sa vie aux colonies, il vécut peu à la Martinique, et n'y revint qu'en de très rares occasions.

Une Martinique bien loin des visions idylliques

Les Antilles traversaient alors une grave crise politique et économique, en grande partie liée à la question de l'esclavage. La société martiniquaise était traversée à l'époque par de nombreux clivages sociaux et politiques. L'opposition simpliste entre esclaves noirs et propriétaires blancs dissimule la complexité de la mosaïque ethnique et sociale martiniquaise. Avec l'abolition de l'esclavage en 1794, et malgré son rétablissement sous Napoléon, la population des Noirs libres avait augmenté de manière significative¹. Les questions de race et de citoyenneté étaient omniprésentes. Dans les registres paroissiaux, puis civils, on distinguait les « nègres » des « mulâtres » ou « métisses ». A côté des distinctions raciales apparaissaient plusieurs statuts juridiques tels que « libre » ou « affranchi ». Les esclaves n'étaient par contre pas mentionnés dans les registres paroissiaux ou civils. Quant aux « marrons », ces esclaves évadés, il n'était fait allusion à eux que dans les rapports de police ou de sécurité.

A côté de ces différences ethniques et juridiques, il y avait aussi de nombreuses divergences politiques que la Révolution avait exacerbées. Si l'agitation révolutionnaire avait souvent été initiée par des Blancs, elle fut aussi menée par des Libres, Noirs ou Métisses, et étendue par des « Marrons ». Mais les troubles révolutionnaires ont aussi accentué les divisions entre les Blancs. Paul Butel donne ainsi un aperçu des clivages politiques et sociaux au début même de la période révolutionnaire à la Martinique : « Dès la fin 1789, la colonie s'était, en effet, divisée entre un parti des habitants, planteurs des campagnes, disposés à se rapprocher des libres de couleur, et celui de la population des villes, surtout de Saint-Pierre, décidé à appliquer strictement les règles du préjugé. A cela s'ajoutait une opposition séculaire entre des planteurs prêts à ouvrir l'île aux étrangers pour acheter esclaves et vivres meilleur marché

¹ Paul Butel. *Histoire des Antilles françaises, XVIIe-XXe siècle*. Perrin, 2002, p. 236. En 1802, les affranchis étaient au nombre de 6 578 pour 9 826 Blancs, alors qu'en 1790 ils n'étaient que 5 773 pour respectivement 11 171 blancs.

et vendre leur sucre et leur café à bon compte, et un négoce pierrotin, celui des commissionnaires, lié au port de la métropole et fidèle à l'Exclusif¹. »

Ce tableau nous permet d'appréhender l'état d'esprit qui pouvait dominer dans la famille Lechevalier. Elle appartenait à la fois à cette société de la ville décidée « à appliquer strictement les règles du préjugé », et à ce négoce de Saint-Pierre « fidèle à l'Exclusif ». Tout laisse ainsi supposer que Jules Lechevalier naquit dans un milieu particulièrement conservateur. D'une manière générale, la majorité de la société blanche martiniquaise s'était révélée conservatrice pendant la Révolution et le resta dans les décennies qui suivirent. Bien que des troubles violents aient eu lieu à Saint-Pierre dès l'été 1789 et se soient prolongés jusqu'en 1792, l'île retrouva sous la Restauration ses caractéristiques de l'Ancien Régime. Les historiens des Antilles s'accordent pour mettre en relief les permanences et la continuité des structures sociales de la Martinique à travers la Révolution : « la Martinique " immuable " sous la Révolution et l'Empire avait bien conservé les structures et les mentalités de la société coloniale d'Ancien Régime². » Léo Elisabeth partage le même point de vue sur la résistance du système colonial martiniquais, tout en soulignant néanmoins que le nouveau régime ne convenait pas pour autant aux notables, enclins à une certaine anglomanie sous la Restauration³.

Si les politiques révolutionnaires eurent un impact limité sur la Martinique, les guerres de la période napoléonienne eurent en revanche des conséquences plus désastreuses pour le commerce. A plusieurs reprises, l'île passa sous domination anglaise et se vit couper de sa métropole. Et lorsqu'elle repassa sous contrôle français, le blocus imposé par l'empereur Napoléon lui barrait l'accès au marché anglais⁴. Les propriétaires terriens préservèrent peut-être leurs privilèges à l'issue de la période, mais les négociants qui commerçaient avec les Antilles furent davantage affectés. La famille de Jules dut subir violemment ces crises, comme en témoigne Hubert Lechevalier, qui fit faillite en 1806⁵. A cette date naissait Jules Lechevalier. Théodore, son frère aîné, avait déjà plus de dix ans et il conserva un souvenir bien pénible de la guerre. Il évoqua plus tard des situations de disette sur l'île, tout en louant le patriotisme dont avaient fait preuve les insulaires face aux Anglais. Sans doute exagérait-il la situation en faveur d'une propagande coloniale. Mais la vision qu'il donna alors de la Martinique sous la guerre permet aussi de comprendre les positions de la famille à l'égard de leur « patrie » : « De 1802 à 1809, époque où la Martinique et la Guadeloupe passèrent sous la domination britannique, ces deux colonies ont tenu en échec de puissantes escadres de l'Angleterre, et si l'on voulait faire le calcul des dépenses que ces stations coûtèrent à nos ennemis, il serait facile

¹ *Ibid.*, p. 217.

² *Ibid.*, p. 239.

³ L. Elisabeth, « La domination française, de la paix d'Amiens à 1870 » in *Histoire des Antilles et de la Guyane*, sous la direction de Pierre Pluchon, Toulouse, Privat, 1982, pp. 383-384.

⁴ *Ibidem.*

⁵ Voir ci-dessus.

de prouver qu'il n'y a point de place forte en Europe qui ait obligé des adversaires à une diversion aussi onéreuse. Huit années d'une guerre maritime acharnée durent s'écouler avant que le pavillon français cessât de flotter aux colonies. Quelle citadelle européenne a gardé aussi longtemps l'ennemi devant elle ? » Puis évoquant un événement auquel la famille Lechevalier dut assister, il ajoutait le souvenir suivant : « [...] les habitants de St-Pierre-Martinique, tourmentés par une effroyable disette, étroitement bloqués par les forces anglaises, avaient oublié leurs souffrances, pour voter une épée d'honneur au capitaine du brick le Cygne¹. »

À côté de ce portrait héroïque, plusieurs éléments permettent néanmoins d'apprécier l'état de délabrement social de la Martinique et de la ville de Saint-Pierre. D'abord, un regard sur la démographie de l'île montre combien la situation était fort préoccupante. En 1802, la population martiniquaise était moins nombreuse qu'un siècle auparavant². Dans la paroisse du Mouillage en 1806, il y eut un nombre supérieur de décès à celui des naissances, et les registres révèlent un état des mœurs bien inquiétant : presque aucun enfant métisse ne fut reconnu par son père³. Tel était le contexte historique et social dans lequel naissait Jules Lechevalier. Et si la période de la Restauration, en ramenant le calme sur l'île, se révéla plus clémente pour sa famille, les Lechevalier connurent sous les régimes suivants de nouvelles vicissitudes qui causèrent non seulement leur faillite financière, mais aussi l'extinction de leur branche.

D'abord, la ville de Saint-Pierre fut à plusieurs reprises en proie à des émeutes ou des révoltes, et la famille Lechevalier en paya au moins une fois les frais. En février 1831, des incendies éclatèrent dans la ville et dans quelques habitations qui l'avoisinaient. Une clameur publique fit croire que Théodore Lechevalier, le frère aîné de Jules, en était le responsable. Il fut ensuite condamné à 5 ans de prison avant d'être gracié⁴. Théodore Lechevalier avait-il comploté ? Difficile de le croire pour quelqu'un qui obtint une grâce si rapidement. Mais si la famille Lechevalier était devenue influente, elle semblait aussi vulnérable sur place. Un autre élément témoigne des difficiles conditions de vie de la famille, malgré ses possessions : il y eut un nombre important de

¹ Théodore Lechevalier, *le sucre de cannes et le sucre de betteraves*, Paris, Grégoire, 1835.

² 24 298 habitants en 1701 (*Quid*, 2005, p. 1023), moins de 17 000 en 1802 (P. Butel, *op. cit.*, p. 236).

³ AN, 5 Mi 615. (121 décès contre 88 naissances).

⁴ CAOM, FM SG MAR//141 dossier 1272. Théodore Lechevalier aurait dirigé un groupe de 140 esclaves. Bien que celui-ci fût dragon de milice et avait été posté de piquet par les ordres de la Garde nationale, il fut arrêté avec « ses nègres ». Si ces derniers furent relâchés au bout de 9 jours de détention, Théodore Lechevalier resta enfermé pendant 23 journées. Il dut ensuite se rendre en France pour des affaires, où il apprit le 28 juin qu'il avait été condamné par les assises de Saint-Pierre à 5 ans de prison et 2 000 F d'amende pour délit de non-révélation de complot. Finalement, il obtint le 15 novembre 1831 la grâce du roi, et le 20 mars 1832, il lui fut alloué une indemnité de 2 000 F et un passage de retour à la Martinique.

décès parmi les enfants de Théodore Lechevalier¹. Enfin, pour souligner à quel point fut tragique la destinée des Lechevalier en Martinique, prenons l'exemple d'un cousin de Jules Lechevalier, un descendant sans doute de l'oncle Hubert qui avait fait faillite en 1806, et qui portait le même nom. Ce cousin se vit en mai 1848 pillé, exproprié de sa sucrerie, et, ayant été conseiller municipal du Prêcheur, condamné à l'exil par un pouvoir insurrectionnel. En 1852, il en était réduit à demander des secours au gouvernement depuis Porto-Rico, où il vivait de la charité publique².

Même si ces évènements eurent lieu bien plus tard dans la vie de Jules Lechevalier, et bien qu'il n'y fit jamais allusion par écrit, ils doivent permettre de mieux comprendre pourquoi ce fils de Créole n'est jamais retourné vivre en Martinique, mais s'intéressa néanmoins aux colonies, auxquelles il consacra de nombreuses études, toujours avec la volonté de trouver des solutions conciliatrices et pacifiques.

¹ AN, 5 Mi 617. Marié à Marie Rose Mélite Michel Rivasson de la Grave, la plupart de ses descendants moururent en bas âge : Théodore André en 1821 à moins d'un an, Edouard Saint-André en 1830 à moins de trois ans (AN, 5 Mi 619), il y eut un mort-né en 1830, et Jean Baptiste François Théodore décéda à 19 ans en 1857 (AN, 5 Mi 711). Seul Louis Saint-André né le 20 mai 1822 aurait peut-être vécu plus longtemps. (AN, 5 Mi 617).

² CAOM. FM SG MAR//105, dossier 958.

II. La formation intellectuelle de Jules Lechevalier

Les rares informations dont nous disposons sur la jeunesse de Jules Lechevalier concernent essentiellement sa scolarité et ses études. Celles-ci furent très brillantes, confirmant la vivacité d'esprit que ses proches reconnurent par la suite. En revanche, nous ignorons presque tout des liens qu'avait Jules enfant avec sa famille. La seule certitude est qu'il en fut tôt séparé pour être instruit en métropole.

1) Une enfance plus métropolitaine que martiniquaise

Nostalgie antillaise et souvenirs exotiques

L'enfance antillaise de Jules Lechevalier ne fut sans doute pas aussi sombre que la vie de son frère et de son cousin. Bien qu'il soit né pendant les guerres, il ne garda pas un souvenir meurtri de son enfance martiniquaise. Sous la Restauration, la Martinique a joui d'une période de calme social et de relative prospérité économique. Ainsi Jules Lechevalier a dû bénéficier de tous les avantages d'une enfance coloniale. Elevé par une mère créole, la famille avait sans doute à son service des domestiques, peut-être même des esclaves, quoique rien ne permette d'affirmer cela. Les parents de Jules devaient fréquenter le milieu des commerçants, professions libérales, et fonctionnaires coloniaux de la ville¹, milieu au sein duquel leurs enfants semblaient destinés à évoluer.

On ne sait ni par qui, ni comment Jules Lechevalier a reçu sa première instruction. A l'époque, la Martinique ne disposait pas d'un collège royal où s'instruisaient les fils de bourgeois en métropole². Même au niveau des écoles, l'offre scolaire fut limitée jusqu'à la fin des années 1820, quand débutèrent les ouvertures d'écoles³. Des religieuses de l'ordre de St-Joseph de Cluny avaient été envoyées en 1822, mais pour l'éducation des jeunes filles⁴. Il existait néanmoins un pensionnat royal à Saint-Pierre qui fut réorganisé en 1818⁵. Mais nous ne savons pas si Jules l'a fréquenté enfant ou adolescent. A-t-il bénéficié d'un précepteur, d'un lecteur ou des leçons d'une personne qui aurait joué le rôle de maître d'école pour les enfants de colons ? Nous l'ignorons aussi. Pour être instruit, le petit Jules fut tôt arraché à sa mère et à son île natale. Nous n'oserons pas déduire la moindre conséquence psychologique de ce double déracinement pourtant si symbolique, dans la mesure où la scolarité de l'enfant fut loin d'être perturbée. Il semblerait que c'était courant à l'époque chez les bourgeois des colonies d'envoyer dès leur plus jeune âge les enfants s'instruire

¹ Ce sont les professions des témoins lors des événements enregistrés sur les registres d'état-civil.

² CAOM, FM SG MAR//72, dossier 1582. Le premier projet de création d'un collège en Martinique date de 1850.

³ CAOM, FM SG MAR//97, dossiers 848, 849, 861.

⁴ CAOM, FM SG MAR// 61, dossier 518.

⁵ CAOM, FM SG MAR//97, dossier 854.

dans les collèges royaux de la métropole. Ainsi Jules fut-il expédié en France à l'âge de 10 ans. Il dut revenir par la suite six ans plus tard à la Martinique, qu'il considérait tout de même encore comme son « *pays natal* », sa « *malheureuse patrie* », qu'il quitta de nouveau en 1824¹.

Par la suite, Lechevalier prit ses distances avec sa famille. Il considérait avoir « *sacrifi[é] à l'humanité, dès l'an 1826, [s]a famille* » et « *un état assuré* », n'écoulant « *ni les larmes de [s]es sœurs, ni les cris des créanciers de [s]on père[...]* »²... Il faut dire que le négociant, en difficultés financières, devait espérer une autre vocation pour son fils que celle de publiciste. Les rares fois où Jules évoqua sa famille témoignaient justement de la distance qu'il avait prise avec elle et du peu de nouvelles qu'il lui donnait : « *Depuis que je fais quelque chose en ce monde, je suis habitué à être méconnu même de mes parents[...]* »³ Lechevalier conserva par contre davantage de liens avec son frère, dont il appréciait beaucoup la famille, et même peut-être un peu trop la femme⁴. Plus tard, les deux frères travaillèrent un moment ensemble à défendre les intérêts de leur île.

Avant de suivre Jules Lechevalier dans ses apprentissages et son instruction, soulignons auparavant un dernier souvenir qui le rattachait aux Antilles, et qui marque une part importante de l'éducation au XIX^{ème} siècle, à savoir l'« *éducation sentimentale* ». Six années après son dernier séjour aux Antilles, au cours d'un dîner chez un ancien intendant d'une habitation à la Martinique, le fils de Créole livra quelques confidences. Gustave d'Eichthal en révéla le lendemain la teneur : « *Roux a été trois ans intendant d'une habitation à la Martinique, de sorte que Lechevalier se trouvait en pays de connaissance. Oh, si tu savais mon ami comme notre fils était beau, lorsqu'il parlait des petites mulâtresses et négresses de son pays, et mêmes des petites mulâtresses blanches de l'Europe. Son regard s'anima ; sa figure devenait rayonnante ; je ne pouvais me lasser de le contempler* »⁵. Il semblerait que Jules Lechevalier ait bien pris des habitudes coloniales.

Un brillant élève du collège de Pontlevoy

Revenons pour le moment à son enfance et à son éducation plus austère. Jules Lechevalier fit sa scolarité en France au collège de Pontlevoy⁶. L'établissement était alors dirigé par un bénédictin sécularisé et vicaire général, Pierre-François

¹ « Lettre à M. de Broglic » in *Rapport sur les questions coloniales* adressé à M. le duc de Broglic, président de la Commission coloniale à la suite d'un voyage fait aux Antilles et aux Guyanes pendant les années 1838 et 1839, publié par ordre de S. Exc. l'Amiral Baron de Mackau, Ministre secrétaire d'Etat de la Marine et des colonies, Paris, impr. Royale, 1844.

² Ars. 15031, f° 656.

³ A.N. 10 AS 39 (9), lettre à C. Vigoureux, 20 août 1832.

⁴ Voir ci-dessous.

⁵ BN, fond Alfred Pereire, naf 24609, micr 9892, Gustave d'Eichthal à Charles Duvoyrier, Paris, 15 juin 1830.

⁶ Charles Pellarin, *Une page de l'histoire du saint-simonisme et du fouriérisme, notice sur Jules Lechevalier et Abel Transon*, Paris, imprimerie nouvelle, 1877, p. 5.

Chappotin¹, et l'abbé Maynard qui venait de publier un traité sur les *Etudes et l'enseignement des Jésuites à l'époque de leur suppression (1750-1773)* y était un professeur de rhétorique considéré comme « l'un des meilleurs soutiens de cette célèbre et catholique école² ».

L'arrivée d'un Antillais dans cet établissement du Loir-et-Cher situé entre Blois et Tours n'était pas un cas isolé. Une des Créoles les plus connues de l'Histoire de France, Joséphine de Beauharnais, y avait été élève³, et plusieurs jeunes de Guadeloupe ou de Martinique y furent scolarisés dans les années précédentes⁴. Jules Lechevalier entra le 12 octobre 1816 au collège de Pontlevoy, où il resta scolarisé jusqu'au 31 août 1822. Le montant de sa pension annuelle fut variable, mais assez élevé : de 1189 F pour l'année scolaire 1817-1818 à 1482 F pour 1819-1820. Les frais de voyage de la Martinique à Pontlevoy s'étaient élevés à 243,50 F. Ils avaient été avancés par un certain M. Graves, sans doute un financier proche de la famille Lechevalier, qui fut remboursé après la sortie de Jules du collège⁵.

La scolarité de Jules Lechevalier fut très brillante. Entré en classe élémentaire en 1816, il était élève de septième à la rentrée de 1817, et il passa directement en cinquième à la rentrée suivante⁶. A partir de cette classe, et durant cinq années consécutives, il obtint chaque année le prix d'excellence, ainsi que d'autres prix et accessits. A la fin de son année d'humanités, il reçut en plus du prix d'excellence, des prix en thème, en narration et en version grecque. Meilleur élève aux examens, il obtint un accessit en vers latins. Il fit encore mieux l'année suivante, et conclut sa classe de rhétorique en étant le premier à la fois aux examens et en cours. Deux jours avant de quitter l'établissement,

¹ Il y avait été nommé en 1793 et parvint à mettre les religieux à l'abri des tumultes révolutionnaires. Il resta à la tête du collège jusqu'en 1824. « Le collège de Pontlevoy sous la direction de Pierre-François Chappotin (1793-1824) », *Actes du 103^e Congrès national des Sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978. Section d'histoire moderne et contemporaine*, t.I. Paris, 1979, pp. 39-64. L'abbaye bénédictine de Pontlevoy fut fondée en 1034 par Geudoin, un vassal du comte de Blois. A partir de 1644, les bénédictins réformés de Saint-Maur y développèrent le collège qui devint en 1776 une des douze écoles royales militaires. La Révolution supprima ces écoles, mais le collège conserva son activité d'éducation. (Emmanuel Boëlle : « Le collège de Pontlevoy » in *G.H.C.*, n°63, septembre 1994, p. 1130.) L'école avait été fréquentée auparavant, par Louis-Claude de Saint-Martin. « le philosophe inconnu », dans les années 1760. (J.-B.-M. Gence, *notice biographique sur Louis-Claude de Saint-Martin*, Paris, 1824.)

² *L'Ami de la Religion et du roi*, Paris, 1814, p. 652.

³ Archives du Loir-et-Cher, 28 J.

⁴ Pierre Bardin : « Jeunes Américains dans le Loir-et-Cher » in *G.H.C.*, n°62, juillet-août 1994, p. 1090. En 1795, dix jeunes Guadeloupéens et un Martiniquais, entrés à l'école entre 1786 et 1795, et âgés alors de 11 à 19 ans, se virent accorder un droit au secours par leurs députés. Ils avaient auparavant été placés dans l'établissement par le biais d'un commissionnaire de leurs familles à Nantes. En 1790, le minimum du prix des pensions de l'école était de 4 000 Livres dont 200 en nature de denrées ou marchandises.

⁵ Arch. Loir-et-Cher, registre des pensions. J'en profite pour remercier très sincèrement M. Pintrand et Mme Guasco, des archives départementales du Loir-et-Cher, pour leur apport considérable sur la scolarité de Jules Lechevalier à Pontlevoy.

⁶ Arch. Loir-et-Cher, 28 J 91.

Jules Lechevalier se vit remettre les prix d'excellence, de discours français, et de versions grecque et latine. Il obtint aussi les accessits pour examen, discours latin et vers latin¹. Deux textes de Jules Lechevalier furent publiés auparavant dans les *Annales pontiléviennes ou essais littéraires des rhétoriciens et des humanistes du collège de Pont-Levoy*, dans lesquels étaient reproduits les meilleurs travaux des élèves. Ainsi en 1821, le jeune roturier, qui deviendra un propagandiste socialiste écrivit des vers latins en l'honneur du baptême du duc de Bordeaux². L'année suivante il publia une imitation latine intitulée « La chute des feuilles ». Jules Lechevalier bénéficia aussi, en 1819-1820, de cours supplémentaires, appelés « arts d'agrément ». Il s'agissait de leçons de dessin, de mathématiques et de clarinette. Il reçut aussi du 1^{er} février au 1^{er} septembre 1820 des cours d'anglais, que lui donna un certain M. Ballatin³. Lechevalier dut également se mettre assez jeune à l'allemand, car bien qu'on ne sache ni où ni quand il se mit à étudier la langue, il suivit des cours universitaires dans les contrées germaniques en 1829.

Lechevalier bénéficia donc d'une instruction très classique et élitiste, conforme à la formation des jeunes bourgeois de son époque. Il dut aussi être profondément imprégné de catholicisme, tant l'Église avait repris sous la Restauration le contrôle des écoles. Et ce n'est sans doute pas un hasard si Jules Lechevalier s'insurgea dans les années suivantes comme tant d'autres jeunes de sa génération contre l'ordre catholique, dont le « jésuitisme » devint le bouc émissaire de tous les progressistes. Lechevalier ne fut pas pour autant un opposant virulent au clergé catholique, lui reconnaissant un rôle nécessaire à son époque dans l'instruction, en raison du nombre d'illettrés qui subsistaient en France, parmi même parfois des conseillers municipaux. Toutefois, il regretta qu'il y ait tant de séminaires et si peu d'écoles d'arts et métiers, ou encore que les langues vivantes ne soient pas plus enseignées que les langues anciennes⁴.

2) Une formation universitaire polyvalente

En raison d'une confusion avec Louis Lechevalier, le polytechnicien officier d'artillerie qui créa dans les années 1830 l'association polytechnique pour l'éducation populaire, il a été attribué à Jules des études d'ingénierie militaire, comme en avaient d'ailleurs réalisées plusieurs saint-simoniens et fouriéristes dont il allait rejoindre les rangs. Ce ne fut pas le cas. A partir de sa sortie du collège, le jeune Lechevalier semble avoir beaucoup erré intellectuellement. Il est en revanche certain que sa soif d'apprendre devait être grande, si l'on en juge

¹ Arch. Loir-et-Cher, 28 J 179.

² Arch. Loir-et-Cher, 28 J 182. *In honorem baptismatis Caroli-Henrici, Burdigalorum ducis.*

³ Arch. Loir-et-Cher, registre des pensions. Ces connaissances d'Anglais lui furent d'ailleurs précieuses plus tard dans sa vie, pour ses relations, et surtout pour l'exil. Peut-être n'étaient-elles destinées qu'à un usage commercial, dans la mesure où le négoce bordelais ou antillais traitait beaucoup avec les Anglais. Léo Elisabeth avait souligné l'anglomanie des notables antillais sous la Restauration.

⁴ *Moniteur du Commerce*, 7 juin 1835.

par le nombre de cours et d'universités qu'il fréquenta, notamment en lettres, en droit ou en médecine. En même temps, il semblait déçu par ses études, comme si la quantité impressionnante de cours qu'il suivit avait pour but de lui faire oublier l'insatisfaction qu'il éprouvait dans tous les enseignements. De manière paradoxale, plus il approfondissait ses études et ses connaissances, plus il rejetait le système scolaire et universitaire qu'il fréquentait, et dans lequel il brillait pourtant. Lechevalier passa ainsi près de huit ans à diversifier ses études de 1822 à 1829.

Errance et quête de vérité

En 1831, devant des étudiants de la Sorbonne, Lechevalier interpréta ses années d'études comme une quête de la vérité : « *A quelque faculté que vous apparteniez, voyez en moi un ancien condisciple, un ancien compagnon de travaux et d'études. La vérité fut toujours le but de ma vie ; je l'ai cherchée pendant huit années, à la faculté de Droit, à la faculté des Lettres et des Sciences, à l'école de Médecine, dans tous les systèmes de la philosophie ancienne et moderne*¹. » Cet ancien étudiant est passé par toutes les écoles et universités citées. Jules Lechevalier fit la démonstration de ses différentes connaissances dans une série de leçons qu'il professa en 1833, et dont il avait planifié le programme dès 1830. Il s'agissait de ses *leçons sur la Science de l'Humanité*, qu'il considérait comme le plan d'une nouvelle encyclopédie². Ce cours, dans lequel Lechevalier exposa les théories qui lui semblaient les plus importantes permet de voir quels sont les penseurs et scientifiques qui ont le plus compté dans sa formation intellectuelle.

Jules Lechevalier consacra un tiers de son cours aux connaissances sur l'homme, particulièrement sous l'aspect biologique et psychologique. Ses souvenirs de médecine lui permirent de consacrer un cours à l'« *innervation ou action du système nerveux* », ou encore à « *l'hématose ou action du système circulatoire* ». D'autres leçons furent consacrées à la « *physiognomonie d'après Lavater* » et à la « *craniologie selon Gall*³ ». En introduction, il fit allusion à la classification encyclopédique proposée par M. Ampère. Il s'agissait là de références bien précises qu'il aurait eu du mal à étudier seul. Toutefois, Jules Lechevalier ne dut pas fréquenter longtemps l'école de Médecine, et ses références à ce domaine furent plutôt rares. Tout au plus dut-il en garder le caractère érudit et surtout scientifique qu'il développa ultérieurement avec tant d'ardeur dans la science sociale. Les connaissances en droit et en économie de Jules Lechevalier étaient bien plus importantes. Il semblait ainsi capable de traiter de questions administratives, de l'impôt et du crédit, des rentes et de l'amortissement, mais aussi des législations de différents pays ou de différentes époques. En économie politique, il connaissait en 1833 les principaux auteurs modernes, comme Quesnay, Gournay, Larivière et Turgot, qu'il plaçait aux

¹ *L'Organisateur*, 29 janvier 1831.

² *Études sur la Science Sociale*, partie 4, programme d'un cours sur la Science de l'Humanité, Paris, Renduel, 1834. Lechevalier prétendait en introduction avoir préparé ce cours dès 1830.

³ *Ibid.*, p. 417.

origines de la science économique ; ainsi que Smith, Say, Destutt de Tracy, Malthus, Sismondi et Mill, auxquels s'ajoutaient évidemment les connaissances de Owen et Thompson, Skidmore, et surtout Saint-Simon et Fourier¹.

Mais si Lechevalier toucha au droit et aux sciences, il avoua ne pas être satisfait de leur enseignement, ni même de ce qu'il pouvait en tirer. En 1834, s'intéressant sous le ministère de Guizot à la question scolaire et universitaire, Jules Lechevalier écrivit dans un article une satire de l'étudiant qui pourrait presque être son autocritique : « *Aussi, après avoir dépensé huit ans de sa vie et souvent plus de 15 000 F de la fortune de ses parents, le jeune élève arrive dans le monde réel où il doit se faire une carrière, et vivre de son travail, sans aucune notion sur la propriété, les diverses professions, l'économie, l'ordre civil et domestique, etc.... avec l'orgueil et l'indocilité d'un bachelier ès lettres et l'inexpérience d'un sauvage de la mer du Sud, à la merci de toutes les tentations du luxe et de la vanité, de toutes les intrigues et de tous les charlatanismes. C'est avec un pareil bagage que nos jeunes se rendent aux écoles de Droit ou de Médecine, où ils commencent l'apprentissage de la vie d'ordre et d'affaires par l'insouciance de la vie de rentier et la liberté de la vie de garçon*². »

Le fils de négociant bordelais avait commencé par faire son droit à Paris où il fut reçu licencié³. Cela lui permit donc de revêtir parfois le titre d'avocat, puisque la licence était alors suffisante pour y prétendre, bien qu'une distinction s'imposât avec les avocats à la Cour royale qui avaient réussi un concours et prêté serment⁴. Mais Jules Lechevalier, « esprit si brillant, si alerte et si fin⁵ », diversifia ses lectures et ses études malgré son intérêt pour le concret et le pratique. Il fréquenta aussi les bancs de l'école de Médecine, dont il garda des étudiants un souvenir aussi peu valorisant que de ceux de la faculté de Droit : « *Quant au Droit et à la Médecine, on prend ses inscriptions, on siffle ses professeurs, on répond aux appels et l'on subit tant bien que mal ses examens scholastiques. Et c'est seulement à la première cause, au premier malade, à la première année de gagne-pain qu'on entre enfin dans le prosaïsme sévère de la vie réelle pour reconnaître qu'on ne sait rien ni du droit, ni de la médecine, ni de la société, ni des affaires*⁶. » Jules Lechevalier traduisait-il alors un regret lié à sa propre expérience ou un rejet méprisant à l'égard de ses anciens camarades, vis-à-vis desquels il se serait senti plus mature ? En tout cas, Jules Lechevalier ne manqua pas de s'éloigner des préoccupations matérielles pour s'intéresser aux spéculations spirituelles de la métaphysique et se passionner de philosophie. C'est sans doute à ce domaine qu'il consacra le plus de temps d'étude ; il

¹ *Ibid.*, partie 5, programme d'un cours d'économie générale, p. 435.

² *Moniteur du Commerce*, 7 juin 1835.

³ Charles Pellarin, *op. cit.*, p. 5.

⁴ L'information m'a été transmise par M. Ozanam, responsable des archives des avocats de Paris.

⁵ C. Pellarin, *op. cit.*, p.5.

⁶ *Moniteur du Commerce*, 7 juin 1835.

semblait considérer la philosophie comme la matière à la fois la plus globale et la plus importante.

Un goût prononcé pour la philosophie

Selon Charles Pellarin, « porté vers les études philosophiques, Jules Lechevalier prit d'abord pour guides Condillac et Destutt-Tracy », ajoutant entre parenthèses qu'« on pouvait plus mal choisir¹ ». Bien que ce choix pour de la philosophie plutôt politique ne se révèle *a posteriori* pas surprenant, l'influence de ces deux auteurs ne semble pas avoir été décisive sur la pensée de Jules Lechevalier. Sans doute le jeune philosophe a-t-il aussi étudié Jean-Jacques Rousseau, qu'il qualifia de « *premier des philosophes qui ait senti la civilisation dans toute sa hideur, le premier qui se soit insurgé contre l'hypocrisie et la perversité de nos mœurs*² ». Lechevalier avoua également avoir été fasciné par les philosophes Dupuis et Volney, qu'il prétendit avoir prêchés avant de les renier³. Parmi ses autres références philosophiques, on retrouva souvent Vico, Bossuet, Ballanche, et Condorcet, avant d'arriver aux Allemands Kant, Lessing et Hegel, que Jules Lechevalier admirait pour leur idée de « *l'humanité se développant selon des lois*⁴ ».

Victor Cousin fut le premier philosophe à avoir exercé de son vivant une certaine fascination sur le jeune étudiant de la faculté de Lettres, comme d'ailleurs sur beaucoup de ses contemporains. En 1832, Jules Lechevalier lui écrivit qu'il le regardait comme « *l'un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur [s]on éducation intellectuelle*⁵... » L'année suivante, sans négliger le soutien que pouvait lui apporter dans sa carrière le philosophe devenu pair de France, il ajoutait : « *Vous avez rendu de bien éminents services à la Science, Monsieur, et personne plus que moi ne s'est efforcé de profiter de vos travaux ; aujourd'hui que vous avez acquis une haute influence dans les destinées du pays, vous avez encore une mission bien glorieuse à remplir, c'est d'ouvrir les voies à la génération qui, après avoir grandi sous votre inspiration, veut à son tour faire quelque chose pour le progrès des idées*⁶. » Malgré la reconnaissance qu'il accordait à Victor Cousin, chez qui « *il admirait le rhéteur, le virtuose de la parole, l'étonnant, l'incomparable comédien de la chaire professorale*⁷ », Jules Lechevalier fut beaucoup plus critique à l'égard de la doctrine à laquelle il se rattachait, à savoir l'éclectisme.

A travers Théodore Jouffroy, qui fut professeur au Collège de France et à la faculté de Lettres, il révéla plus tard tout le mal qu'il pensait de l'éclectisme. Peut-être Jules Lechevalier avait-il assisté à ses leçons ou lu plusieurs de ses articles, qui reprenaient en partie ses cours, dans *le Globe*, *l'Encyclopédie*

¹ *Ibidem*.

² *Le Phalanstère*, 12 juillet 1832.

³ Ars. 15031, f^o 656.

⁴ *Études sur la Science sociale*, *op. cit.*, p. 424.

⁵ Bibliothèque de la Sorbonne, correspondance de Victor Cousin, tome 23, micr. FB 691, 3057.

⁶ *Idem*, correspondance, 3058.

⁷ C. Pellarin, *op. cit.*, p. 5.

Moderne ou la Revue européenne. Mais lorsque Jules Lechevalier fut en mesure de publier ses idées personnelles sur la philosophie, il ne manqua pas de juger sévèrement celui qui avait sans doute été aussi un de ses professeurs : « M. Jouffroy appartient à l'école philosophique qui a exercé le plus d'influence sous la Restauration. Comme philosophe il s'est associé aux travaux de l'éclectisme, comme écrivain il a prêté sa plume à l'ancien *Globe*, et, dès le début, il comptait parmi les principaux rédacteurs de ce recueil. A cette époque, on ne pouvait être en meilleure compagnie pour réussir ; aussi a-t-il suffi à M. Jouffroy de quelques morceaux de critique et d'une préface, pour acquérir droit de bourgeoisie dans le monde philosophique, et y obtenir de prime abord, un rang considérable¹. » Jules Lechevalier reprochait principalement à l'éclectisme son trop grand relativisme et sa tendance au syncrétisme. Il considérait sa méthode faussée, car elle partait de la psychologie plutôt que de l'ontologie, et recherchait le contrôle du sens commun plutôt que la vérité. Aussi dénigrait-il sa conception de l'histoire qui rendait impossible les notions de progrès : « L'Eclectisme est venu nous apprendre l'histoire à côté de la philosophie critique qui la niait ou la défigurait ; l'éclectisme nous a fait faire un voyage d'étude à travers les siècles, il a fait plier devant les travaux de l'Allemagne et de l'Ecosse notre nationalité exclusive². »

Dès 1832, Jules Lechevalier se montra très sévère sur l'enseignement de la philosophie qu'il avait connu en France et qu'il condamna en ces termes, notamment pour avoir rejeté les idées de Charles Fourier : « C'était le temps de l'éclectisme. On voulait tout juger, tout comprendre, tout admettre dans une incommensurable impartialité. La philosophie faisait inventaire de ses richesses et de ses pauvretés, comme s'il s'agissait de décès ou de bilan. Cette quasi-doctrine avait un journal, sinon pour organe, au moins pour allié ; plusieurs des rédacteurs de l'ancien *Globe* étaient compatriotes ou amis de M. Charles Fourier et de J. Muiron : on osa leur demander si, dans cet éclectisme voyageant intrépidement à travers les siècles et si ardent colporteur des idées d'autrui, il n'y avait pas une petite place pour une doctrine [...] un peu revêche et pas du tout éclectique, mais qui au moins, en PSYCHOLOGIE, explorait une terre inconnue et vierge, la théorie de la volonté et des passions, et qui [...] surpassait en poésie et en clarté la philosophie de la nature, telle qu'on l'admirait sans la comprendre dans Schelling et dans Hegel. Néanmoins, la théorie de l'attraction passionnée fut jugée indigne d'examen [...] et, après cet arrêt du collège, on passa outre à la biographie de Kant, lequel ne pouvait penser qu'en face d'une muraille blanche ; on se pâma d'aise et d'extase au pied de la déesse Malibran ; on contempla la belle tête de Goethe assis sur un banc et causant dans son jardin des choses divines et humaines ; surtout on

¹ « Examen de l'éclectisme et de la philosophie du sens commun » in *la Revue du Progrès Social*, janvier 1834. Le même article fut publié aussi dans *L'Europe Littéraire*, tome III, pp. 85-87, 125-129, 161-165, 205-209, 329-335.

² *Ibidem*.

continua à visiter les catacombes philosophiques, depuis Gotham et Bouddha jusqu'à Dugald Stewart¹. »

Lechevalier découvrit plus tard la philosophie hégélienne pour laquelle il se passionna, ce qui le conduisit au rejet de l'éclectisme. Ce fut aussi sans doute la volonté de rejeter l'idéologie philosophique dominante de la Restauration, et l'élite qui y adhérait, qui le mena à tenir des propos aussi peu nuancés sur ce courant de pensée : « *Il faut dire que si l'éclectisme n'eût pas existé dans l'histoire, il eût été inventé pendant la Restauration, tant cette manière de philosopher convenait à l'époque et à la position particulière des élèves de l'école normale !* » Des normaliens de son époque, Jules Lechevalier ajouta à leur sujet : « *Combien de fois chez eux la forme emporte le fond² !* », soulignant ainsi sa préférence pour une rhétorique épurée au profit de la réflexion, mais peut-être aussi une frustration à l'égard d'une élite qui l'aurait maintenu à distance. Enfin n'oublions pas que l'on brûle souvent ce que l'on a le plus adoré. Bien que le jeune philosophe en herbe n'ait pas laissé d'écrits philosophiques de sa période étudiante, on peut néanmoins supposer qu'il accepta un moment l'éclectisme car ce fut sans doute le premier système qui lui fut présenté oralement. La forte impression que lui laissa Victor Cousin en témoigne. Il fallut la profonde dialectique de Hegel pour lui faire oublier un moment les philosophes français. Et encore, ce fut sans doute par le biais des cours de Cousin que Lechevalier découvrit le philosophe allemand et mûrit l'envie de le découvrir.

Hegel et l'Allemagne

Sous la Seconde République, retraçant ses travaux socialistes, Jules Lechevalier prétendit avoir réalisé « *un voyage en Allemagne pour vérifier si la science sociale n'y est pas plus avancée qu'en France³* ». L'état d'esprit qui le poussait après ses études françaises à franchir le Rhin était tout de même bien plus imprégné de germanophilie. A l'époque, pour Jules Lechevalier, c'était plutôt la France qui faisait pâle figure en philosophie, comparée à l'Allemagne où avaient surgi « *les trois pyramides de la nouvelle Egypte, Fichte, Schelling, Hegel, l'idéalisme subjectif, l'idéalisme objectif, l'idéalisme absolu⁴* ». Malgré les prétentions rationalistes du philosophe en quête d'idéalisme, l'attraction qu'exerça Hegel sur Jules Lechevalier relevait bien de la passion. Un an après avoir assisté à ses cours, le jeune hégélien pourtant alors passé au saint-simonisme arborait encore un portrait du *Meister* dans sa chambre⁵. Il

¹ *Phal.*, 12 juillet 1832.

² « Examen de l'éclectisme et de la philosophie du sens commun » in la *Revue du Progrès Social*, janvier 1834.

³ « Travaux socialistes » in *Discours au Peuple*, Paris, le 28 novembre 1848, impr. Lacroix et cie. Remarquons qu'il ne faisait peut-être alors que reprendre à son compte un passage de la vie de Henri de Saint-Simon qui prétendait en 1797 que « la science générale est encore dans l'enfance dans ce pays... » (Sébastien Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme*, 1896, rééd. Paris, Paul Hartmann, 1931, p. 6.)

⁴ « Examen de l'éclectisme... » in *Revue du Progrès Social*, janvier 1834.

⁵ Ars. Ms. 7644/134.

semblerait même que ce fut uniquement dans le but de le rencontrer qu'il partit à Berlin¹.

Sur son chemin, il fit la rencontre d'un Américain à peine plus jeune que lui, avec qui il resta associé jusqu'à la fin de sa vie, et sur lequel il eut une influence considérable. Il s'agissait d'Albert Brisbane, connu pour avoir introduit et développé une décennie plus tard le fouriérisme aux Etats-Unis. Leur rencontre eut lieu à Francfort, en mai 1829, à l'occasion d'un dîner dans un hôtel. Ils engagèrent la discussion et découvrirent leurs intérêts communs à la suite d'une boutade de l'Américain sur la lenteur des Allemands dans leur service hôtelier et leurs mouvements, plaisanterie qui ne pouvait sans doute être comprise que dans le contexte de l'époque². Brisbane, qui avait également assisté aux cours de Cousin et de Guizot à Paris avant de se rendre en Allemagne, constatait que Lechevalier était sur le chemin de Berlin « dans la même errance philosophique³ » que la sienne. Il avait alors hâte d'arriver « dans la cité de la logique absolue⁴ ». Brisbane décrivit alors Jules Lechevalier comme « déjà bien avisé dans la pensée pratique, brillant d'intelligence et d'une réelle profondeur⁵ ». Quant il le revit à Berlin quelques semaines plus tard, Jules était déjà profondément attelé à ses études philosophiques⁶.

Lechevalier prétendit avoir « visité presque toutes les universités » d'Allemagne et s'être adressé à toutes les « grandes renommées contemporaines » de ce pays⁷. Durant son séjour allemand, Jules Lechevalier fit en tout cas la rencontre du philosophe Eduard Gans, spécialisé dans la philosophie du droit et de l'histoire. Ils s'étaient rencontrés à Berlin où Jules s'était établi « pour faire de la recherche en philosophie, et se familiariser avec quelques tournures de philosophie de l'histoire, qu'il continua à développer plus tard dans ses leçons sur le saint-simonisme⁸ ». Jules Lechevalier multiplia sans doute les rencontres avec des professeurs allemands, sans quoi il ne se serait sans doute pas permis de leur envoyer un an plus tard le *Nouveau christianisme* de Saint-Simon, ou encore de proposer à Heinrich Heine au début de l'année 1833 de passer le soir à son domicile parisien pour l'entretenir de l'opposition

¹ Il n'était pas rare que les étudiants en philosophie se rendissent en Allemagne pour y faire des études.

² Albert Brisbane, *A mental Biography With a character study, by his wife Redelia Brisbane*, Boston, Arena Publ. Comp., 1893, p. 79. « I put up at the « White Swan », then one of the first hotels of Frankfort. Sitting at table one day, waiting for my dinner to be served, I grew impatient at what seemed to me unreasonable delay. Turning to a gentleman seated at an adjacent table. I remarked : « The Germans are as slow in their hotel service as they are in their movements elsewhere. ». This led to a conversation, and was the begining of a long and intimate acquaintance.

³ *Ibidem*. « ... bound for Berlin on the same philosophic errand. »

⁴ *Ibidem*. « ... in the city of « absolute logic. » »

⁵ *Ibidem*. « Lechevalier was already well versed in current thought, a man full of sparkling wit and real depth of character. »

⁶ *Ibid.*, p. 80.

⁷ *Org.*, 29 janvier 1831.

⁸ Eduard Gans, *Rückblicke auf Personen und Zustände*. Berlin, Veit, 1836, p. 92.